Rapport annuel de gestion 2014-2015

Conseil supérieur de l'éducation

depuis 1964

Québec

Rapport annuel de gestion 2014-2015

Conseil supérieur de l'éducation

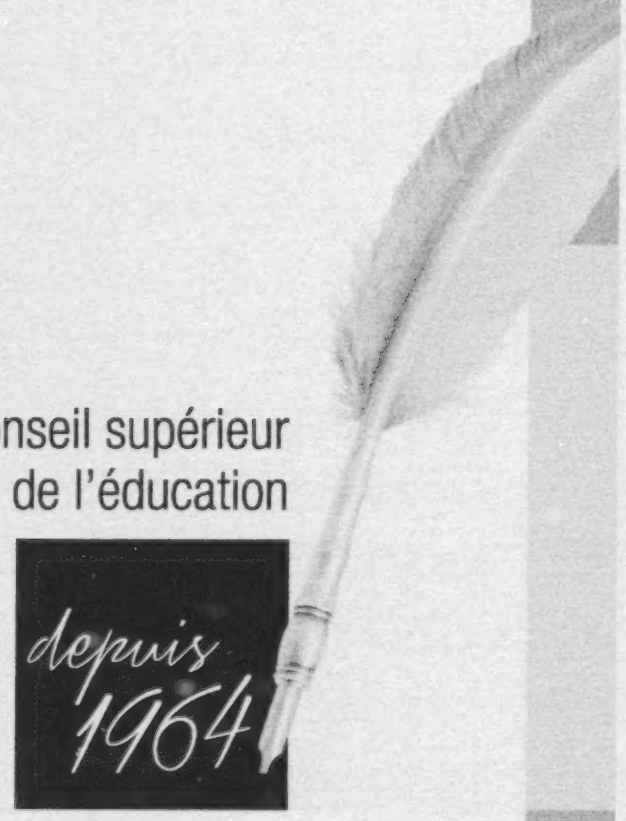

Québec

Pour obtenir de l'information complémentaire sur le Conseil supérieur de l'éducation, composez le 418 643-3850
ou encore consultez le site Web www.cse.gouv.qc.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-550-73809-1 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-73810-7 (version PDF)
ISSN 1711-1722 (version imprimée)
ISSN 1719-0620 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2015

Toute demande de reproduction doit être faite au Service de gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec.

Ce document a été produit dans l'esprit de la rédaction épicène,
c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.

Ce document est imprimé sur du papier entièrement fait de fibres recyclées postconsommation.

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, je vous transmets le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation pour l'année 2014-2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

François Blais
Québec, septembre 2015

Monsieur François Blais
Ministre l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du Conseil supérieur de l'éducation, conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique.

Le Rapport annuel de gestion 2014-2015, que je vous transmets aujourd'hui, est présenté en conformité avec les orientations et les objectifs du nouveau plan stratégique que le Conseil a entériné au cours du présent exercice, dans lequel il énonce sa mission et ses valeurs et présente les objectifs qu'il s'est fixés pour cette période. Ce plan stratégique, inscrit dans la continuité du précédent, est bien adapté à la réalité du Conseil supérieur de l'éducation dans l'exercice de sa mission de conseiller de l'État.

Au chapitre de la composition du Conseil, en 2014-2015, le gouvernement du Québec a procédé à la nomination de neuf nouveaux membres et au renouvellement du mandat de quatre de ses membres actuels.

De plus, comme chaque année, le Conseil a procédé à la nomination de nouvelles personnes pour remplacer les membres de ses commissions dont le mandat arrivait à échéance. Les présidentes et les présidents ainsi que les personnes chargées de la coordination des commissions ont ainsi accueilli, en septembre 2014, sept nouveaux membres. En plus de situer leur contribution et leur engagement citoyen et bénévole au regard de la mission générale du Conseil et de les informer quant à son code d'éthique et de déontologie, cette rencontre a permis de présenter aux nouveaux membres les travaux en cours au sein de leur commission respective.

Au cours du présent exercice, les activités du Conseil ont été plus particulièrement consacrées à la recherche et à des enquêtes auprès des acteurs en préparation d'avis et de rapports. Toutefois, certains des travaux ont connu leur aboutissement. Ainsi, en juin 2014, le Conseil publiait son avis d'initiative *Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante*. Puis, en août 2014, le Conseil a publié son avis d'initiative *L'amélioration de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire : un équilibre à trouver*. Enfin, en décembre, le Conseil rendait public son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2012-2014, intitulé *Pour l'amélioration continue du curriculum et des programmes d'études*.

En ce qui a trait aux avis qu'il doit produire conformément aux dispositions de sa loi constituante, le Conseil a rendu public, en mai 2014, un avis sur l'introduction d'un cours d'histoire du Québec dans les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales, en réponse à la demande du ministre alors responsable de l'enseignement supérieur, M. Pierre Duchesne.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, tel que son plan stratégique le prévoit, le Conseil a porté une attention particulière aux mécanismes de diffusion de ses avis et de ses rapports en vue de favoriser le rayonnement de sa pensée. C'est ainsi que des activités ciblées et différenciées ont été retenues lors de la diffusion des avis. En juin et en août 2014, j'ai par exemple convié personnellement les dirigeantes et dirigeants des principaux regroupements et associations intéressés à une activité d'appropriation et d'échange organisée à leur intention pour la diffusion des avis *Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante* et *L'amélioration de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire : un équilibre à trouver*. En décembre 2014, 21 organismes ont été conviés à une rencontre en vue de leur présenter le Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2012-2014.

Ces activités ont non seulement permis de favoriser la compréhension commune de l'avis et du rapport, mais ont aussi constitué une occasion privilégiée d'échange de points de vue au regard des actions proposées par le Conseil.

Aussi, au cours de l'exercice, des rencontres avec votre prédécesseur ont permis d'échanger sur plusieurs enjeux importants et de présenter les avis préparés à son intention par le Conseil. Des rencontres ont également eu lieu avec les équipes sous-ministérielles sur les mêmes objets.

Voilà présentées certaines des activités de 2014-2015. Celles-ci illustrent, sans contredit, la volonté du Conseil d'accomplir sa mission et d'y consacrer les efforts nécessaires tout en relevant les défis auxquels il fait face en matière de continuité, d'adaptation et d'innovation. Dans le contexte d'une gestion très serrée de ses dépenses d'exploitation, le Conseil a été en mesure d'apporter la contribution attendue au plan d'action gouvernemental pour la réduction et le contrôle des dépenses publiques tout en préservant la participation citoyenne en provenance des régions du Québec. Pour ce faire, il a dû faire preuve de beaucoup de créativité sur le plan de l'organisation du travail et requérir un engagement plus que soutenu de tout le personnel de sa permanence.

La pertinence et la qualité des avis et des rapports du Conseil reposent sur la rigueur des processus qui mènent à leur production. La réflexion du Conseil résulte de délibérations entre ses membres, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation directement engagés sur le terrain.

En terminant, je désire souligner le travail de tous les membres du Conseil, de ses commissions et du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et les remercier pour leur engagement citoyen. Ce sont près de 80 personnes dévouées qui, à titre bénévole, permettent à l'organisme de produire des avis et des rapports qui éclairent les décisions ministérielles et gouvernementales.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Claude Lessard
Québec, septembre 2015

DÉCLARATION
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

À titre de président du Conseil supérieur de l'éducation, j'assume la responsabilité de l'information et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de ces renseignements.

Le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du Conseil supérieur de l'éducation décrit fidèlement la mission, les valeurs et la vision de celui-ci et présente les orientations, les objectifs et les indicateurs de son plan stratégique. Il rend compte des résultats obtenus au cours de l'année.

À ma connaissance, l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion est fiable. Elle correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2015.

Le président,

Claude Lessard

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 Présentation du Conseil supérieur de l'éducation 11

1.1 Le Conseil 12

1.2 Les commissions 13

1.3 Le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail 13

1.4 Le secrétariat et les ressources 14

1.5 Les collaborateurs et les partenaires 14

PARTIE 2 Résultats au regard des objectifs stratégiques 15

2.1 **ENJEU 1**
Une organisation reconnue pour la qualité et la pertinence de ses productions et par son rayonnement 16

Orientation 1
Conseiller le ou la ministre et éclairer les parties prenantes du milieu de l'éducation en favorisant une meilleure compréhension des enjeux du système éducatif et par le rayonnement de la pensée du Conseil 16

Objectif 1 : Éclairer la prise de décision et proposer au ou à la ministre et ainsi qu'aux parties prenantes du milieu de l'éducation une lecture des enjeux actuels et prospectifs pour le système éducatif québécois 16

Objectif 2 : Faire connaître le caractère distinctif de sa mission et sa contribution au développement de l'éducation 21

Objectif 3 : Favoriser l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population 23

Orientation 2
Maintenir une expertise de haut niveau pour répondre à la diversité des mandats 28

Objectif 4 : Favoriser la mise à contribution d'une expertise diversifiée pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'organisation 28

2.2 **ENJEU 2**
Une participation représentative et inclusive 31

Orientation 3
Être un reflet dynamique de la société québécoise dans sa diversité sociale et sa pluralité des points de vue et des valeurs 31

Objectif 5 : Mettre en œuvre les moyens qui favorisent la qualité des délibérations au sein de la table du Conseil et de ses instances 31

Objectif 6 : Recourir à des mécanismes appropriés de consultation des groupes d'intérêts et des acteurs de la société civile pour alimenter la pensée du Conseil 31

PARTIE 3 Autres aspects relatifs à la Loi sur l'administration publique 32

3.1 L'embauche et la représentativité 32

3.2 Le développement des ressources humaines 33

3.3 Le Code d'éthique et de déontologie 34

3.4 La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels 34

3.5 La politique linguistique 35

3.6 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration 35

3.7 La déclaration de services aux citoyens 36

3.8 Le développement durable 36

3.9 Les recommandations du Vérificateur général 40

PARTIE 4 Ressources humaines, financières et informationnelles 41

4.1 Les membres du Conseil et de ses commissions 41

4.2 Les membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016 44

4.3 Organigramme du Conseil supérieur de l'éducation 45

4.4 Les ressources humaines 46

4.5 Les ressources financières 46

4.6 Bonis au rendement accordés en 2014-2015 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 48

4.7 Les ressources informationnelles 48

ANNEXES

Annexe 1 Indicateurs 2014-2015 au regard du plan stratégique 2015-2018 du Conseil supérieur de l'éducation 52

Annexe 2 Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation 54

1 PRÉSENTATION
DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Le Conseil supérieur de l'éducation a été créé en même temps que le ministère de l'Éducation du Québec, par une loi sanctionnée le 19 mars 1964 et entrée en vigueur le 13 mai suivant. Les origines de sa création sont décrites dans le premier volume du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*[1], mieux connu sous le nom de « rapport Parent ». Selon les commissaires, le Conseil supérieur de l'éducation agira en quelque sorte comme une « commission permanente d'enquête » dans le domaine de l'éducation. Il pourra se prononcer sur toute question touchant à l'éducation et concernant tous les ordres et secteurs d'enseignement, depuis la maternelle jusqu'à l'éducation des adultes.

Sa mission

Le Conseil est institué, conformément à sa loi constitutive, en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale et prospective de l'éducation pour conseiller le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur toute question relative à l'éducation. Le Conseil informe le ministre sur l'état et les besoins de l'éducation, et lui propose, pour soutenir la prise de décision, une réflexion critique alimentée par la recherche et par la consultation d'experts et d'acteurs de l'éducation. S'appuyant sur la délibération de ses membres, il lui offre ses conseils sur les changements à opérer dans le système d'éducation à plus long terme. Ce faisant, le Conseil assure à la population un certain droit de regard et un pouvoir d'influence sur les interventions de l'État en matière d'éducation.

Dans son rôle de conseiller du ministre, le Conseil agit, selon les dispositions de sa loi constitutive, soit de sa propre initiative (avis d'initiative), soit à la suite d'un mandat reçu du ministre lui-même (avis mandataire), soit parce qu'il est tenu par la Loi de donner un avis au ministre sur un règlement que ce dernier désire adopter ou modifier (avis réglementaire). Enfin, le Conseil doit, au moins à tous les deux ans, faire rapport au ou à la ministre sur l'état et les besoins de l'éducation. Ce rapport est déposé par le ou la ministre à l'Assemblée Nationale.

Le Conseil accomplit sa mission par l'exercice de trois fonctions qui sont complémentaires tout en étant imbriquées les unes dans les autres : politique, démocratique et éducative. Par sa fonction politique, le Conseil donne des avis et propose des orientations au ministre pour l'éclairer dans ses choix. Il suggère une vision équilibrée et réaliste non seulement de ce qui est possible immédiatement, mais aussi de ce qui est souhaitable à moyen et à long terme. Sa réflexion, qui s'appuie sur une bonne connaissance de l'état et des besoins de l'éducation, fournit un éclairage novateur sur des questions, des enjeux et des phénomènes actuels ou émergents.

Par sa fonction démocratique, le Conseil favorise le rapprochement entre la population, les décideurs et les parties prenantes de l'éducation : le personnel enseignant, les parents, les étudiants, le personnel de l'éducation ainsi que les autres acteurs intéressés. Au total, ce sont près de 80 personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent au sein du Conseil et de ses instances aux travaux et à la réflexion. Cette fonction démocratique s'exerce aussi à travers les consultations que mène le Conseil auprès des différents acteurs dans l'élaboration de ses avis ou de ses rapports.

Enfin, par sa fonction éducative, le Conseil propose des valeurs, des principes, des analyses de situation et des pistes d'action qu'il soumet à la réflexion et à la délibération des acteurs de l'éducation comme des organismes

1. Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, Rapport, t. 1, 1963, n° 176.

éducatifs. Le Conseil porte une attention toute particulière à partager le plus largement possible les résultats de sa réflexion avec les acteurs de l'éducation et la population en général dans le but de contribuer aux débats publics en matière d'éducation et d'exercer son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales ainsi que de la société civile.

Ses valeurs

L'action du Conseil tend vers l'amélioration de la qualité de l'éducation, son accessibilité pour tous à l'échelle du territoire et la réussite du plus grand nombre, et ce, par la recherche du bien commun et de la justice sociale dans le respect de l'égalité, de l'équité et de la vie démocratique. Dans son fonctionnement, le Conseil adhère à des valeurs de représentativité et d'engagement citoyen de ses membres ainsi que du respect des personnes. Il agit avec rigueur intellectuelle et indépendance. De plus, il valorise l'expertise professionnelle et veille à la qualité de ses publications et de ses interventions.

Par sa mission, ses fonctions, son enracinement dans le milieu et son mode de fonctionnement, le Conseil s'inscrit, en outre, dans l'esprit de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Ainsi, l'accès au savoir, l'équité et la solidarité sociale, la participation et l'engagement, la subsidiarité et la protection du patrimoine culturel sont parmi les principes de développement durable qui s'incarnent dans la vision concertée proposée par le Conseil dans ses avis et ses orientations éducatives pour éclairer les choix en matière d'éducation.

Sa vision

Le Conseil est un organisme consultatif reconnu pour sa rigueur, son expertise et son expérience. Il vise à proposer une vision globale et à long terme de l'éducation qui dépasse les intérêts particuliers et qui éclaire les décideurs dans le choix des orientations et le développement du système éducatif.

1.1 Le Conseil

Aux termes de sa loi constitutive, le Conseil compte 22 membres nommés par le gouvernement sur la recommandation du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche après consultation des associations ou des organisations les plus représentatives des étudiants, des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socioéconomiques. Le sous-ministre est, d'office, membre adjoint du Conseil sans droit de vote. Il peut désigner une personne pour le suppléer.

Les membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans, qui ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

Le gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président ou une présidente. La loi constitutive du Conseil définit ainsi son mandat :

Le Conseil doit :

- donner son avis sur tout projet de règlement que le ministre est tenu de lui soumettre, ainsi que sur toute question qu'il lui soumet ;
- au moins tous les deux ans, faire rapport sur l'état et les besoins de l'éducation ;
- faire rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

Toujours suivant sa loi constitutive, le Conseil peut :

- donner au ministre des avis ou lui faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation ;
- solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, sur toute question relative à l'éducation ;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

Enfin, le Conseil doit se réunir au moins huit fois par année.

1.2 Les commissions

Le Conseil peut compter sur cinq commissions pour la réalisation de ses travaux ou pour l'étude de questions particulières. Elles représentent chacune un ordre ou un secteur d'enseignement :

- la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ;
- la Commission de l'enseignement secondaire ;
- la Commission de l'enseignement collégial ;
- la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires ;
- la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue.

Chaque commission est composée de neuf à quinze personnes, y compris la présidence.

Le Conseil désigne, parmi ses membres, un président ou une présidente pour chacune de ses commissions, pour un mandat de un an, renouvelable.

Les membres des commissions sont nommés par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés par l'ordre ou le secteur d'enseignement visé. Leur mandat est d'au plus trois ans et n'est renouvelable consécutivement qu'une seule fois.

Les commissions sont chargées de conseiller le Conseil sur toute question relative à leur secteur d'activité et de préparer, par mandat de la table du Conseil, des avis qu'elles lui soumettent ensuite pour adoption. Elles se réunissent au moins quatre fois par année.

1.3 Le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail

Le Conseil peut constituer un comité dont la fonction sera de l'assister dans la préparation du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, et désigner, parmi ses membres, une personne qui en assurera la présidence.

De plus, certains objets étudiés par le Conseil ou certains projets de règlement soumis à son attention pour un avis peuvent déborder le cadre d'un seul ordre ou secteur d'enseignement ; ainsi, le Conseil s'est doté de mécanismes qui permettent la constitution de comités ad hoc et qui favorisent la participation de membres de l'externe et de plus d'une commission au regard d'un avis.

Par ailleurs, le Conseil mène régulièrement des travaux en conformité avec les dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation ou encore de la Loi sur l'administration publique. Le Conseil peut confier à des comités spéciaux, ou parfois à l'une de ses instances, la réalisation de certains de ces travaux.

1.4 Le secrétariat et les ressources

Pour s'acquitter de sa mission, le Conseil supérieur de l'éducation peut compter sur le soutien d'une équipe permanente. Cette équipe, dont la gestion est assumée par la secrétaire générale assistée de deux cadres, est responsable de la coordination et de la production de l'ensemble des avis et des rapports du Conseil. Elle comprend les personnes affectées à la coordination des différentes commissions et des différents comités, les agents de recherche et le personnel du centre de documentation et de soutien ainsi que les personnes affectées aux communications et à l'administration, incluant l'informatique.

Entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015, le Conseil bénéficiait d'un effectif de 26 postes autorisés. De plus, le Conseil disposait d'une enveloppe budgétaire de 2,602 M $ pour l'ensemble de ses activités.

1.5 Les collaborateurs et les partenaires

Pour remplir sa mission, le Conseil compte sur un vaste réseau de collaborateurs qui contribuent à garantir l'enracinement de ses interventions dans le milieu. Parmi ceux-ci se trouvent :

- le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR),
  - qui met à la disposition de l'organisme toute information, documentation ou donnée qu'il détient et qui peut être utile à la préparation des avis qu'il produit ;
  - qui fournit à l'organisme un soutien technique pour la gestion de ses ressources financières, humaines et matérielles ;
- le réseau de l'éducation et les organismes socioéconomiques, dont des représentants sont invités à contribuer à la réflexion de l'organisme, à un moment ou à un autre du processus de production de ses avis ou rapports, et qui constituent des relais possibles de diffusion de la pensée de l'organisme dans leur milieu respectif.

À ces collaborateurs s'ajoutent plus de cent organismes nationaux que le Conseil consulte annuellement pour obtenir des suggestions de candidatures pour ses commissions.

2 RÉSULTATS
AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Le Conseil est appelé à jouer un rôle stratégique de premier plan quant à la vision de l'éducation au Québec et, à ce titre, il doit demeurer le point de rencontre entre la recherche, les parties prenantes de l'éducation, les responsables politiques et la société. Il doit aussi être un lieu où se diffusent des idées nouvelles et où se construisent des perspectives d'avenir sur l'éducation et la formation. La réflexion des membres du Conseil contribue à définir les priorités et à construire progressivement les politiques d'éducation et de formation de demain.

La légitimité et la crédibilité du Conseil reposent notamment sur sa distance critique et sur la qualité de ses analyses, lesquelles soutiennent ses orientations et ses recommandations, et ce, dans une perspective systémique, prospective et novatrice. De plus, les analyses qu'il fait s'appuient sur sa capacité à considérer les préoccupations des citoyens et sur la participation démocratique, informée et délibérative de ses membres.

Pour 2015-2018, le Conseil dégage deux principaux enjeux et trois orientations. Chacune de ces orientations comporte des axes d'intervention auxquels sont associés des objectifs et des indicateurs de résultat.

La première orientation est assortie d'objectifs qui se traduisent par la nature et le nombre de publications diffusées ainsi que par les moyens de communication et de diffusion pour faire connaître le caractère distinctif du Conseil et pour favoriser le rayonnement de sa pensée. La deuxième orientation est assortie d'un objectif d'efficacité et d'efficience de son organisation.

C'est à la lumière d'indicateurs qui témoignent notamment de la qualité des délibérations et des mécanismes de consultation du Conseil que sont présentés les résultats obtenus aux objectifs associés à la dernière orientation.

Un tableau synthèse du plan stratégique 2015-2018 du Conseil supérieur de l'éducation est présenté en annexe.

2.1 Enjeu 1 Une organisation reconnue pour la qualité et la pertinence de ses productions et par son rayonnement

ORIENTATION 1 : Conseiller le ou la ministre et éclairer les parties prenantes du milieu de l'éducation en favorisant une meilleure compréhension des enjeux du système éducatif et par le rayonnement de la pensée du Conseil

AXE : **RÔLE CONSEIL**

OBJECTIF 1 : Éclairer la prise de décision et proposer au ou à la ministre ainsi qu'aux parties prenantes du milieu de l'éducation une lecture des enjeux actuels et prospectifs pour le système éducatif québécois

INDICATEUR **Nature et nombre de publications diffusées**

CIBLE : Au moins deux publications par année

☐ **Rapport 2012-2014 sur l'état et les besoins de l'éducation, intitulé *Pour l'amélioration continue du curriculum et des programmes d'études***

Le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, intitulé *Pour l'amélioration continue du curriculum et des programmes d'études*, a été adopté par le Conseil supérieur de l'éducation le 26 septembre 2014. Il a été transmis au ministre, qui l'a déposé à l'Assemblée nationale le 2 décembre 2014. Le rapport ainsi que son sommaire ont été rendus publics le jour même.

Dans ce rapport, le Conseil a voulu dresser un état de situation concernant l'élaboration et la mise en œuvre des réformes du curriculum et des programmes d'études. Il a cherché à déterminer les principaux obstacles rencontrés et les leviers qui ont favorisé ces deux réformes, puis à cerner ce qui a été réalisé à cet égard ainsi que ce qu'il reste à accomplir. Le Conseil s'est acquitté de ce mandat en prenant appui sur les points de vue des acteurs scolaires consultés. Il a également étudié quelques réformes du curriculum mises en œuvre dans des systèmes scolaires européens.

Pensée du Conseil

Le Conseil constate qu'en dépit des difficultés d'élaboration et d'appropriation éprouvées de même que des nombreuses controverses et des multiples débats sur le sujet, la majorité des acteurs scolaires se sont donné une compréhension pragmatique du Programme de formation de l'école québécoise. Toutefois, il reste encore des difficultés et des impasses auxquelles il faut s'attaquer.

Le Conseil croit que l'adhésion à certains fondements des réformes du curriculum et des programmes d'études est grandement fragilisée par le vécu et la pratique, selon les témoignages des acteurs consultés. Il invite l'ensemble des acteurs scolaires à revoir les finalités de ces réformes, à les mettre à jour et, le cas échéant, à se les réapproprier. Il invite le ministre à vérifier sans cesse l'état des consensus en cette matière, à entretenir un dialogue permanent avec les acteurs scolaires sur les besoins et les enjeux en présence, et à assurer la cohérence et la cohésion du système.

Le curriculum est une œuvre politique, dans la mesure où il exprime ce qu'une société souhaite transmettre aux jeunes générations et la vision qu'elle a du monde. Qu'une pareille opération engendre des controverses dans une société pluraliste et différenciée comme celle du Québec n'a rien d'étonnant. Le Conseil invite tous les acteurs de l'éducation à débattre sereinement des enjeux éducatifs qui secouent périodiquement le système éducatif québécois. Devant certaines impasses, il faut accepter les exigences démocratiques d'un dialogue permanent et constructif sur ces sujets : la prise en compte par les acteurs de l'intérêt des élèves et de leur avenir, une délibération respectueuse de la diversité des opinions et des pratiques professionnelles, et un souci de converger vers des voies d'action concrète et d'en faire un suivi systématique de même qu'une évaluation rigoureuse.

De nombreuses difficultés sont liées à la conduite des réformes du curriculum et des programmes d'études. Aux yeux du Conseil, l'État, dans l'exercice de sa responsabilité qui consiste à piloter le système d'éducation, doit faire autrement et mieux. Le Conseil propose de concevoir le curriculum et les programmes comme des chantiers de travail vivants, évoluant à la lumière des transformations de la société et de sa vision de l'avenir, des connaissances disciplinaires et didactiques, de l'expérience du personnel enseignant et des caractéristiques des élèves. Il propose aux acteurs scolaires qu'au lieu de concevoir de profondes et radicales remises en cause tous les quinze ans, on adopte une démarche plus graduelle et itérative, faisant appel à une expertise plus large et variée (mettant à contribution les acteurs concernés, notamment les associations professionnelles d'enseignants), facilitée et soutenue par des dispositifs crédibles, stables, durables et experts qui permettent de valider les programmes avec rigueur et transparence, de les adapter et de maximiser l'appropriation du curriculum par les enseignants, les élèves et leurs parents.

□ Avis : *Améliorer l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire : un équilibre à trouver*

L'avis a été adopté par le Conseil en mai 2014 et il a été diffusé en août 2014.

Pensée du Conseil

Le Conseil a constaté que l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire soulève des enjeux liés à l'identité, à l'efficacité et à l'équité : la place à accorder à l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire est à trouver dans l'équilibre entre les mesures prises pour assurer la vitalité du français (première orientation) et la nécessité d'outiller les élèves québécois pour le 21e siècle (deuxième orientation). Cet équilibre peut exiger des aménagements différents selon les contextes, les milieux, les régions.

Pour dissocier les enjeux d'identité et d'efficacité, il faut préciser que le véritable risque pour la pérennité du français au Québec ne réside pas dans un enseignement plus efficace de l'anglais, langue seconde, mais dans un manque de conscientisation des individus aux conséquences de leurs comportements langagiers et dans un affaiblissement des institutions qui défendent la langue officielle. La pérennité du français exige donc une vigilance constante de l'État, car elle ne pourra jamais être tenue pour acquise dans le contexte nord-américain, où l'anglais a naturellement tendance à s'imposer (que l'on optimalise ou non l'enseignement de la langue seconde). Le Conseil recommande donc au ministre de suivre l'évolution de la vitalité de la langue française au Québec, et ce, en collaboration avec la ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française. Il lui recommande également d'être attentif à la situation de la langue d'enseignement, plus particulièrement dans les milieux plurilingues.

Cependant, protéger le français ne signifie pas qu'il faille renoncer à des compétences en anglais. Au contraire, apprendre une autre langue augmente la capacité de réfléchir sur le fonctionnement de sa propre langue.

Le Conseil observe que les conditions pour un enseignement efficace de la langue seconde ne sont pas toujours réunies. En effet, selon les experts, le temps actuellement consacré à l'anglais, langue seconde, dans la scolarité obligatoire est insuffisant et trop dispersé pour développer les compétences aux niveaux visés. De plus, les approches pédagogiques utilisées seraient encore trop souvent centrées sur l'enseignement explicite de la grammaire alors que l'enseignement d'une langue seconde devrait d'abord développer des automatismes et des compétences à l'oral en abordant la langue comme un outil de communication. Il faut donc s'assurer que les programmes de formation à l'enseignement de l'anglais, langue seconde, permettent aux élèves de développer, en plus d'une maîtrise adéquate de la langue cible, une compréhension suffisante du Programme de formation de l'école québécoise et de ses fondements.

L'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde, en 5e ou 6e année du primaire permet de remplir deux importantes conditions d'efficacité : suffisamment de temps sur une période relativement courte. Par contre, si toutes les conditions d'efficacité ne sont pas réunies, en particulier les ressources humaines nécessaires et le soutien à leur fournir, le Conseil estime que l'enseignement intensif est du temps mal investi. C'est pourquoi il ne recommande pas au ministre de rendre obligatoire cette

formule. Par contre, il lui recommande de soutenir les écoles qui désirent l'implanter (après qu'elles aient analysé leurs besoins en fonction de leur milieu), pour qu'elles s'assurent de mettre en place toutes les conditions requises.

Par ailleurs, le Conseil a pu constater que plusieurs écoles proposent une bonification significative du programme d'anglais, qui n'est pas la formule intensive. Il faut encourager et soutenir ces initiatives, dont pourraient également s'inspirer des écoles qui veulent améliorer leur offre en anglais sans aller jusqu'à offrir un programme intensif.

Enfin, dans les milieux à forte concentration d'allophones (ou même d'anglophones), le français, langue d'enseignement, est une langue seconde (voire une troisième langue) pour une majorité d'élèves. Le défi prioritaire pour les écoles concernées est de consolider la maîtrise de la langue d'enseignement. Pour ce faire, en vertu du principe d'interdépendance des langues, reconnaître la connaissance que ces élèves ont de leur langue d'origine est une avenue prometteuse, qui leur permettrait d'éviter le bilinguisme soustractif et de bénéficier pleinement des avantages cognitifs que procure l'apprentissage de plus d'une langue.

☐ Avis : ***Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession***

Adopté par le Conseil pendant l'exercice précédent, cet avis a fait l'objet d'une diffusion publique en juin 2014.

Pensée du Conseil

Dans cet avis, le Conseil soutient que le développement professionnel du personnel enseignant est une source majeure de valorisation de la profession pourvu que chaque enseignante et enseignant soit au cœur de ce processus. De ce constat découlent trois orientations que le Conseil soumet au ministre ainsi qu'aux acteurs concernés.

La première orientation confie la maîtrise d'œuvre de son projet de développement professionnel à chaque enseignante et enseignant, comme individu, mais aussi comme membre d'une communauté de pratique. Le Conseil invite le personnel enseignant à élaborer un projet personnel de développement professionnel fondé sur l'analyse de sa pratique. Cela requiert la mise en place des conditions d'efficacité, dont celles qui permettent aux enseignants d'agir sur les conditions d'exercice du développement professionnel et sur la gestion de sa profession. De plus, les exigences liées à la professionnalisation de l'enseignement ont pour corollaires la reconnaissance et la valorisation de l'expertise du personnel enseignant dans toutes ses dimensions. C'est ainsi que le Conseil recommande de créer des postes qui reconnaissent cette expertise diversifiée.

La deuxième orientation met en avant un soutien de première ligne offert le plus près possible du personnel enseignant. C'est pourquoi elle interpelle particulièrement la direction d'école en tant que leader pédagogique. Le Conseil juge utile d'insister sur la nécessité d'accompagner chaque directrice et directeur dans l'exercice de cette fonction et de mettre en place les conditions qui permettront aux directions d'école d'exercer ce leadership.

Enfin, la troisième orientation invite tous les acteurs concernés à mettre les résultats de ce développement professionnel au service de la profession tout entière. Cela passe notamment par des lieux de réflexion, de réseautage, de partage des savoirs, savoir-faire et savoir-être, de diffusion des initiatives innovantes et de transfert des connaissances.

☐ Avis : ***Les répercussions de l'introduction d'un cours d'histoire du Québec dans la formation générale commune de l'enseignement collégial***

Le 12 février 2014, conformément à l'article 10.1 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et à l'article 18 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, le ministre alors responsable de l'enseignement supérieur a mandaté le Conseil supérieur de l'éducation pour la production d'un avis concernant le projet de modification du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) paru à la Gazette officielle du Québec le même jour. La modification du règlement visait à introduire un cours

d'histoire du Québec dans les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC). L'avis du Conseil a été rendu public en avril 2014.

Pensée du Conseil

Le Conseil recommande au ministre de ne pas procéder à la modification réglementaire parce qu'elle aurait pour effet de réduire la zone de choix des étudiantes et des étudiants, d'uniformiser davantage la formation générale et de diminuer l'autonomie des établissements.

Dans cet avis, le Conseil formule des solutions de rechange telles que d'approfondir les apprentissages sur le Québec contemporain dans la composante propre à certains programmes et de mettre sur pied, à même l'offre de la formation générale complémentaire, des cours sur le Québec contemporain pour que les étudiants puissent en faire le choix. Il suggère également d'envisager de nouveaux moyens pour faire évoluer la formation générale dans les prochaines années sans que cela ne donne lieu à la compression de la formation générale complémentaire, et ce, par-delà les résistances exprimées jusqu'ici.

La position du Conseil n'est pas liée à la nature du cours ; elle est motivée par le fait que le cours d'histoire du Québec en remplacerait un autre, en l'occurrence un cours complémentaire. Or, ce changement s'inscrit dans des tendances à long terme qui préoccupent le Conseil, soit la croissance de la part d'obligation dans le curriculum de l'enseignement collégial, l'attrition de la part de choix de l'étudiante ou de l'étudiant dans son projet d'études, l'étiolement de l'autonomie des établissements d'enseignement collégial et la définition prescriptive de ce qui devrait faire partie de la formation générale. Ainsi, pour le Conseil, un cours d'histoire du Québec obligatoire pour tous les étudiants des programmes menant au DEC tendrait à faire basculer la formation générale vers la scolarisation obligatoire. Or, à l'enseignement supérieur, le curriculum ne peut se voir chargé des mêmes obligations que celles qui définissent le curriculum de l'école obligatoire.

☐ Projet de rapport 2014-2016 sur l'état et les besoins de l'éducation : la justice scolaire sous l'angle des politiques sociales

Assistons-nous à un certain renoncement aux idéaux d'égalité en éducation véhiculés par la Révolution tranquille ? À quels signes et à quelles manifestations observe-t-on ce renoncement ? Notre système d'éducation est perçu comme un dispositif performant et équitable, mais cette image correspond-elle à la réalité ? Évolue-t-il dans la bonne direction ? Peut-on percevoir des signes d'essoufflement ? Ces signes sont-ils de nature à soulever des questionnements ou à nourrir des inquiétudes ? Voilà un ensemble de questions liées à la justice et à l'éducation — parmi les plus importantes — que le Conseil entend aborder sous l'angle des politiques sociales dans le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016.

Le 26 septembre 2014, le Conseil a confié à un comité le mandat de mener cette réflexion sur la justice scolaire. Au cours de l'exercice financier 2014-2015, ce comité s'est réuni à trois reprises, puis un devis de travail a été adopté par le Conseil en décembre 2014.

☐ Projet d'avis : Innover pour s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5e année du secondaire

Ce thème de travail a été retenu par le Conseil en juin 2014. Les travaux d'élaboration de cet avis ont été confiés conjointement à la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et à la Commission de l'enseignement secondaire. Les deux commissions ont tenu deux rencontres de travail, en octobre 2014 et en février 2015.

L'hétérogénéité grandissante des besoins d'apprentissage au sein de la classe, notamment à la suite de l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA) et ceux issus de l'immigration, représente un défi de taille pour l'école et est source de nombreuses tensions. Cette situation n'est pas propre à l'enseignement obligatoire, ni au Québec, comme en témoignent les changements observés à l'enseignement postsecondaire, ni à l'échelle nationale et internationale.

☐ Projet d'avis portant sur les arrimages entre les formations collégiales et les formations universitaires

Le 23 mai 2013, le Conseil confiait à la Commission de l'enseignement collégial le mandat de produire un avis portant sur les arrimages entre les formations collégiales et les formations universitaires. Les travaux abordent les arrimages existants entre les formations collégiales et universitaires au Québec et amorcent une réflexion sur la création de nouveaux diplômes collégiaux. Ils prennent notamment appui sur l'analyse des systèmes d'enseignement postsecondaire de l'Ontario et de la Colombie-Britannique en les mettant en perspective avec celui du Québec.

Au cours de l'exercice financier, la Commission s'est réunie à quatre reprises et deux états d'avancement des travaux ont été présentés au Conseil.

☐ Projet d'avis sur l'essor de nouveaux modes de formation à l'enseignement universitaire

C'est en janvier 2014 que le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires (CERU) le mandat d'élaborer un avis sur l'essor de nouveaux modes de formation à l'enseignement universitaire.

Le recours à de nouveaux modes de formation (qu'il s'agisse de formation à distance, de formation en ligne ou de formation hybride) est généralement motivé par une volonté de rendre les études universitaires davantage accessibles, notamment sur le plan géographique, sur le plan financier et sur le plan logistique. Du point de vue de l'établissement, ces nouveaux modes de formation sont souvent associés à des coûts par étudiant inférieurs à ceux de la formation présentielle. Ce potentiel d'économies contribue d'ailleurs à nourrir un intérêt pour leur essor, dans le contexte où la croissance des effectifs étudiants au sein des universités exerce de fortes pressions sur les finances publiques. Certes, l'arrivée de nouveaux modes de formation n'est pas exempte d'importants investissements. Elle peut s'accompagner aussi de changements dans la tâche des professeurs qui s'y adonnent. De surcroît, la qualité des formations à distance ou en ligne est parfois mise en question eu égard, notamment, à l'intensité des interactions (entre professeurs et étudiants, et entre étudiants), aux taux de réussite, à la nature des contenus qui font l'objet de la formation et aux méthodes d'évaluation employées. Aussi sont nées des entités (dont le statut et la relation avec les établissements d'enseignement paraissent plus ou moins clairs) qui exportent des cours ou des programmes d'études dans diverses régions du monde. La venue des MOOC (*massive open online courses*) ces dernières années soulève en outre des questions particulières relatives à la qualité, à la reconnaissance et à la mission des universités.

En 2014-2015, la Commission a présenté au Conseil deux rapports d'étape : un premier en juin 2014 et un second en décembre 2014.

☐ Projet d'avis sur l'éducation populaire au Québec, dans une perspective de plus grande accessibilité à l'éducation des adultes

Qu'en est-il de l'éducation populaire au Québec ? Tel est le thème de travail que le Conseil a confié à la Commission d'éducation des adultes et de la formation continue.

La Commission a mené des travaux de recherche documentaire pour mieux saisir ce qu'a été et ce qu'est le champ de l'éducation populaire dans les milieux suivants : les commissions scolaires, les cégeps, les universités, les organismes d'action communautaire autonome et le milieu syndical. La Commission a aussi mené des enquêtes auprès des commissions scolaires, des cégeps et du milieu de l'action communautaire autonome pour connaître leurs pratiques actuelles.

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue s'est réunie à quatre reprises. Deux rapports d'étape ont été présentés au Conseil.

AXE : **NOTORIÉTÉ**

OBJECTIF 2 : Faire connaître le caractère distinctif de sa mission et sa contribution au développement de l'éducation

Le Conseil supérieur de l'éducation constitue un organisme consultatif unique tant par sa mission que par ses modes de fonctionnement particuliers qui allient expertise, expérience et participation délibérative. L'autonomie du Conseil, son impartialité, la rigueur de ses processus et la qualité de ses productions sont autant d'éléments qu'il importe de préserver et de faire connaître à l'ensemble de la population.

Le Conseil accorde un souci constant aux moyens de communication et de diffusion afin de favoriser le rayonnement de sa pensée et d'informer toutes les parties prenantes intéressées par chacun des thèmes traités.

INDICATEUR Nombre d'activités publiques tenues à l'initiative du Conseil

À l'occasion de la diffusion de l'avis intitulé *Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante*, en juin 2014, le président du Conseil a convié personnellement les dirigeantes et dirigeants d'associations et de regroupements intéressés à une activité d'appropriation et d'échange organisée spécialement à leur intention, et ce, avant la levée de l'embargo aux médias. Cette activité a non seulement permis de favoriser la compréhension commune de l'avis, mais a aussi constitué une occasion privilégiée d'échange de points de vue au regard des actions proposées par le Conseil. Au total, une vingtaine de personnes ont assisté à cette activité. Ces organismes représentaient aussi les établissements scolaires, les enseignants, les directions d'établissement et autres.

Une semblable activité a également été tenue le 26 août 2014, au moment de la diffusion de l'avis intitulé *Améliorer l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire : un équilibre à trouver*, et le 4 décembre 2014 pour la diffusion du Rapport 2012-2014 sur l'état et les besoins de l'éducation, intitulé *Pour l'amélioration continue du curriculum et des programmes d'études*.

L'incidence de ces rencontres préalables avec des dirigeantes et dirigeants se révèle entre autres par les prises de positions officielles des organismes, très souvent exprimées par l'intermédiaire de communiqués de presse, lors de la diffusion publique des avis et des rapports. Ainsi, les échanges préalables ayant favorisé une appropriation plus fine de la pensée du Conseil, les organismes peuvent mieux se préparer à répondre aux demandes médiatiques sur leurs positions respectives au regard des orientations et des recommandations formulées par le Conseil. Plusieurs communiqués de presse publiés par des fédérations, des syndicats, des associations ou d'autres acteurs de l'éducation ont ainsi été répertoriés au cours de la dernière année. Cette participation significative témoigne de l'intérêt que les divers acteurs portent au Conseil, bien sûr, mais plus largement contribue à l'amélioration de l'éducation au Québec. Par exemple, par voie de communiqué de presse, le Conseil supérieur de la langue française recevait avec intérêt l'avis portant sur l'amélioration de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire, signalant notamment qu'une analyse critique de la situation de cet enseignement en contexte québécois était attendue et souhaitée depuis plusieurs années, et que l'avis présentait un travail de consultation et de réflexion équilibré.

INDICATEUR Nombre d'activités publiques auxquelles participe le Conseil

Au cours de l'exercice 2014-2015, le rayonnement du Conseil a été important. En effet, le président du Conseil a été invité à prononcer pas moins de 22 allocutions et conférences. Mentionnons notamment l'allocution prononcée en novembre 2014, intitulée *Les sciences sociales européennes de l'éducation et de la formation face à la globalisation : réflexions pour un nouveau cadre réflexif et critique*, au Colloque international organisé par l'Association internationale des sociologues de langue française à l'Université de Picardie Jules Verne, et la présentation faite dans le cadre du Congrès de l'Association francophone pour le savoir en mai 2014 et intitulée *D'une politique éducative étatique à une action publique multiforme en*

éducation. En mai 2014, le président du Conseil a également fait une présentation, intitulée *Rêver la réussite du plus grand nombre... et la réaliser au vu et au su de tout le monde*, dans le cadre du Conseil de l'Association des directions générales des commissions scolaires. Aussi, dans le cadre du 150e anniversaire du Séminaire de Rimouski, le président était invité à prononcer une allocution lors de l'ouverture du colloque sur l'avenir de l'éducation.

INDICATEUR **Résultat de l'analyse d'audience Web**

Le Conseil dispose de certains outils qui permettent de mieux connaître la provenance de sa clientèle Web et peut, de ce fait, mieux adapter ses stratégies de communication à cet égard. Globalement, en 2014-2015, l'accès au site Web du Conseil par l'intermédiaire de différents moteurs de recherche a représenté 51 % du trafic total. La grande majorité des mots ou des expressions utilisés sur les moteurs de recherche sont considérés comme des mots clés de marque, c'est-à-dire des expressions telles que « CSE », « Conseil supérieur de l'éducation » ou « Claude Lessard ». Aussi, 6 % des visiteurs ont consulté le site Web du Conseil sur leur appareil mobile.

Entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015, 38 246 personnes ont visité le site Web du Conseil et ont consulté 126 312 pages. Cette statistique témoigne de la durée de vie des avis ainsi que de la pertinence des thèmes traités.

Un peu plus de 36 % des visiteurs du site sont considérés comme des visiteurs fidèles et près de 64 % sont de nouveaux visiteurs. En outre, l'intérêt pour le site Web dépasse les limites du Québec. En effet, 16 % des visites sont parvenues de l'extérieur du Québec, soit 3 % en provenance des autres provinces canadiennes et 13 % en provenance d'autres pays (notamment la France, les États-Unis, le Portugal et la Belgique).

Le Conseil entend poursuivre ses efforts en vue d'améliorer sa capacité d'analyse et d'interprétation des données disponibles sur son lectorat, notamment de son lectorat sur le Web, pour alimenter sa réflexion au regard de ses stratégies futures de diffusion. L'effet des médias sociaux sur les sites Web tend à démontrer qu'ils sont utiles tant pour la visibilité des acteurs que pour leur positionnement sur la toile. Dans cette perspective, le Conseil a amorcé une première réflexion stratégique sur cette question, soit la pertinence d'utiliser les médias sociaux, ayant analysé et discuté avec les membres du Conseil au cours de l'exercice (voir l'indicateur : Nombre de processus et d'outils de travail révisés).

INDICATEUR **Nombre d'activités tenues pour souligner les 50 ans du Conseil**

En mai 2014, le Conseil a célébré ses 50 ans d'existence, à l'instar du ministère de l'Éducation. Les événements qui ont souligné ces deux anniversaires ont offert une occasion fort intéressante de renforcer la notoriété du Conseil et de faire connaître davantage la contribution exceptionnelle de l'organisme au développement et à la qualité de l'éducation au Québec.

Des moyens de communication diversifiés ont été mis en place tout au cours de l'exercice 2014-2015. L'image visuelle du Conseil a été mise à jour, une section du site Web a été réservée aux 50 ans du Conseil et des capsules vidéo ont permis de recueillir le témoignage de personnes qui ont travaillé au sein du Conseil à différents titres et à différentes époques.

Le Conseil a aussi produit un document à saveur historique en format grand public et présentant ses origines, son évolution, sa mission, ses modes de production d'avis et de rapports ainsi que sa contribution à la construction des politiques publiques en éducation.

Enfin, l'assemblée plénière annuelle a été l'occasion de souligner cet anniversaire. Pour l'occasion y ont été conviés plusieurs acteurs de premier plan dans l'histoire du Conseil, dont d'anciens présidents et présidentes du Conseil. Des thèmes dont le rôle de conseiller d'État du Conseil, l'évolution du Conseil et les défis à relever ont été abordés. Mme Agnès Van Zanten, professeure à l'Institut d'études politiques de Paris, a entretenu les participants de la construction des politiques publiques en matière d'éducation en France, des déterminants de l'éducation et de son contexte actuel ainsi que du rôle d'un organisme

conseil comme le Conseil. Puis, M[me] Céline Saint-Pierre et M. Pierre Lucier, tous deux ayant assumé la présidence du Conseil par le passé, ont parlé de leur expérience liée à l'interface entre l'État et le Conseil, entre la décision politique et le conseil stratégique, et ont fait part de leurs réflexions sur le rôle du Conseil dans les années à venir.

AXE : **RAYONNEMENT DE LA PENSÉE**

OBJECTIF 3 : Favoriser l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population

La Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation prévoit que la fonction première du Conseil est de collaborer avec le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de le conseiller sur toute question relative à l'éducation. Au cours de la dernière année, le Conseil a continué de porter une attention toute particulière à la détermination et à la mise en œuvre de mécanismes appropriés et diversifiés de communication avec les autorités ministérielles. À titre d'exemple, chaque fois que le Conseil publie un avis ou produit un rapport, son président se rend disponible pour en faire une présentation au ministre. Trois rencontres ont eu lieu au cours de la dernière année. Le Conseil s'assure de maintenir des relations de collaboration avec le personnel du MEESR, ce que favorise la participation d'un haut fonctionnaire du Ministère à titre de représentant du sous-ministre en titre qui siège d'office au Conseil. Aussi, près de dix rencontres ont été tenues avec le personnel du Ministère pour échanger de l'information utile sur les avis en cours de préparation ou sur d'autres sujets d'intérêt commun.

Par la diffusion de ses avis et de ses rapports, le Conseil informe l'ensemble de la population, plus particulièrement le milieu de l'éducation, des résultats de sa réflexion et des recommandations qu'il adresse au ministre ou au gouvernement. Ainsi, il nourrit les débats publics en matière d'éducation et exerce son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales.

La présente partie du rapport de gestion rend également compte des actions menées, au cours de l'année 2014-2015, pour favoriser le rayonnement de la pensée du Conseil et son appropriation par les acteurs concernés. Ces actions ont principalement trait aux mécanismes de diffusion des avis et des rapports ainsi qu'à l'amélioration de l'accessibilité des productions du Conseil sur son site Web.

Il serait par ailleurs difficile et inutilement coûteux de chercher à mesurer précisément, sur une base annuelle, le rayonnement et l'influence de la pensée du Conseil sur la société québécoise. Cependant, une des conditions préalables à l'exercice d'une influence sur les acteurs visés est de s'assurer que ceux-ci ont été effectivement joints par les différentes productions du Conseil et qu'ils ont ainsi eu la possibilité d'en prendre connaissance. À cet égard, les données qui suivent illustrent l'intérêt soulevé par les publications du Conseil, tant auprès des acteurs de l'éducation et des médias d'information que des internautes en général.

Au cours de l'année 2014-2015, le Conseil a diffusé deux avis d'initiative, un avis à la demande du ministre d'alors, un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, une mise à jour du Plan d'action de développement durable et un rapport annuel de gestion. Les deux avis d'initiative ont été imprimés en 14 500 copies au total et le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, en 10 300 copies. Celles-ci ont été distribuées dans le réseau scolaire et aux abonnés d'office.

Un deuxième moyen de favoriser un plus grand rayonnement de la pensée du Conseil est la publication de sommaires et d'avis abrégés. En effet, un sommaire des avis d'initiative et des rapports publiés par le Conseil constitue un moyen fort pertinent et efficace pour une prise de connaissance plus rapide du sujet. Au cours de l'année 2014-2015, le Conseil a publié trois sommaires lors des diffusions respectives des avis *Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante* et *L'amélioration de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire : un équilibre à trouver* et du rapport intitulé *Pour l'amélioration continue du curriculum et des programmes d'études.*

Le tableau ci-dessous témoigne de la diversification des modes et des mécanismes de diffusion des avis utilisés au cours de l'année 2014-2015.

Titre (date de publication)	Activités de communication						
	Publication sur le site Web	Version anglaise	Sommaire	Communiqué de presse	Rencontre préalable avec des organismes intéressés	Entrevue avec les médias	Conférence et allocution
Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante (juin 2014)	×	×	×	×	×		×
L'amélioration de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire : un équilibre à trouver (août 2014)	×		×	×	×	×	×
Pour l'amélioration continue du curriculum et des programmes d'études : rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2012-2014 (décembre 2014)	×		×	×	×	×	×
Avis à la demande du ministre *Les répercussions de l'introduction d'un cours d'histoire du Québec à la formation générale commune de l'enseignement collégial* (mai 2014)	×			×		×	
Documents administratifs *Plan d'action de développement durable 2009-2013 : ajouts pour la période 2013-2015* (juillet 2014)	×						
Rapport annuel de gestion 2013-2014 (septembre 2014)	×						

INDICATEUR **Résultats de l'analyse de la couverture médiatique en tenant compte de la nature du thème traité, des acteurs de l'éducation concernés ainsi que des milieux intéressés**

Au cours du plus récent exercice, le Conseil a réalisé des interventions auprès des médias et, de façon plus précise, auprès des chroniqueurs de l'éducation. Il s'est notamment assuré d'être le plus attentif possible au contexte explicite de ses principaux interlocuteurs. À titre d'exemple, pour la diffusion de ses communiqués de presse, il fixe l'heure de levée des embargos (heure de tombée) de façon à permettre à la presse écrite, malgré ses contraintes d'impression, de publier l'information au même moment que la presse électronique ou sur Internet.

La couverture médiatique accordée au Conseil est évidemment beaucoup plus intense au cours des jours suivant la diffusion des publications. Certaines d'entre elles suscitent d'ailleurs beaucoup d'intérêt chez les représentants de la presse écrite et électronique. C'est le cas notamment des avis qui portent sur des thèmes plus sensibles et qui soulèvent des débats animés au sein de la population. Cependant, pour toutes ses publications, même celles qui ont un peu moins d'écho dans la presse, des interventions systématiques sont effectuées auprès des journalistes et des chroniqueurs de l'éducation en vue de bien leur faire connaître la pensée du Conseil et de permettre la prise en considération de ces éléments de connaissance dans le traitement actuel et futur de l'information.

Par ailleurs, entre les temps forts que sont les diffusions des avis et des rapports, la présence médiatique du Conseil est naturellement plus restreinte. Toutefois, il est fréquent de voir des références dans les médias aux avis publiés antérieurement par le Conseil lorsque le sujet est d'actualité. De par son devoir de réserve, il est de tradition que le président du Conseil ne commente pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Dans ce contexte, il doit à l'occasion décliner des demandes d'entrevue. Les interventions du président dans les médias visent donc le plus souvent à expliquer ou à préciser la pensée du Conseil telle qu'elle est présentée dans ses avis et ses rapports récents et plus anciens.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le président du Conseil a accordé une vingtaine d'entrevues ou d'entretiens à des médias écrits ou électroniques. C'est ainsi qu'au moment de la diffusion de l'avis intitulé *Les répercussions de l'introduction d'un cours d'histoire du Québec à la formation générale commune de l'enseignement collégial*, en mai 2014, le président a accordé six entrevues. Aussi, le 2 décembre 2014, jour même de la diffusion du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation intitulé *Pour l'amélioration continue du curriculum et des programmes d'études*, le président du Conseil a accordé quatre entrevues à la presse écrite et électronique.

Le 27 août 2014, jour de la diffusion de l'avis sur l'enseignement de l'anglais au primaire, celui-ci a suscité de nombreuses demandes d'entrevues médiatiques. Le président du Conseil a accordé 13 entrevues à la presse écrite et électronique. Se sont ajoutées des communications téléphoniques avec d'autres journalistes ou recherchistes effectuées par la responsable des communications. Depuis la diffusion de cet avis, le Conseil a répertorié près de 80 références dans des médias écrits et électroniques ainsi que sur des sites Web.

En 2014-2015, le Conseil supérieur de l'éducation a recensé 187 articles, reportages et entrevues dans la presse écrite et électronique, dans les magazines ainsi que dans les différents blogues et sites d'actualités sur le Web.

Les avis et les rapports du Conseil se révèlent des outils incomparables pour différentes fins, par exemple pour servir de référence en vue de l'élaboration de lois, de règlements ou de politiques gouvernementales, de citations dans des documents officiels et des revues scientifiques ou encore d'outils de travail dans des activités de formation.

Un relevé sommaire effectué dans divers documents officiels, revues professionnelles ou publications savantes parus au cours de l'année 2014-2015 a permis de recenser 111 mentions ou citations des avis du Conseil. En voici quelques illustrations.

Dans le rapport de l'Université du Québec, publié en 2014, et intitulé *Rôles et usages des programmes de courte durée et des programmes constitutifs de grade (PCC) : à la mesure des besoins de formation universitaire de l'ensemble de la société québécoise*, les auteurs, en page 78, indiquent qu'ils se sont inspirés de cinq avis du Conseil et rappellent notamment une recommandation du Conseil quant à l'intérêt de mener des études en vue de documenter le cheminement des étudiants inscrits dans des PCC. Ce rapport de l'Université du Québec est justement une première contribution du réseau en ce sens.

Dans le bulletin de la Chaire de recherche du Canada sur l'intervention éducative, Annick Lenoir, en 2014, propose un article sur la représentation que se font les parents natifs et immigrants des missions de l'école québécoise et de la collaboration école-famille. Elle rapporte notamment une proposition du Conseil, en 1993, d'établir une collaboration plus formelle, plus solide entre l'école et les familles immigrantes.

Aussi, les auteurs d'articles dans les périodiques du secteur de l'éducation (*Revue des sciences de l'éducation*, *L'Enjeu express*, *Éducation Canada*, *Téléscope*, etc.) sont nombreux à citer les avis du Conseil.

Autre exemple de rayonnement, la plateforme en éducation de la CSN, intitulée *L'éducation, un droit humain, une responsabilité sociale !* et publiée en 2012, s'inspire notamment de plusieurs avis du Conseil pour étoffer l'argumentaire qui y est développé. Aussi, la Fédération des cégeps fait référence à l'avis du Conseil sur l'internationalisation des formations collégiales dans sa brochure *Entreprendre une démarche d'internationalisation de la formation*.

Certains avis du Conseil sont utilisés dans le cadre de cours universitaires en éducation. Il en a été ainsi pour le cours *Introduction au programme et à la recherche en éducation* à l'Université du Québec à Chicoutimi, où l'enseignante demandait la permission de reprographier pour ses étudiants l'avis du Conseil de 1991 intitulé *Une pédagogie pour demain à l'école primaire*. Également, dans le cadre d'une évaluation interne d'un programme de 3e cycle, une doctorante de l'École nationale d'administration publique a utilisé les données statistiques présentées dans certains avis du Conseil.

INDICATEUR **Analyse des résultats des activités de diffusion (nombre de référencements, nombre de demandes et de téléchargements de documents, nombre de visiteurs du site Web, etc.)**

Au 31 mars 2015, 605 documents en français et 42 documents en anglais pouvaient être téléchargés.

Le Conseil a continué d'intensifier ses échanges avec une soixantaine d'organismes relayeurs pour augmenter la visibilité de ses différentes publications sur leurs sites Web. L'analyse des résultats pour 2014-2015 a permis d'observer qu'environ 8 % des visiteurs du site Web du Conseil provenaient directement des sites Web de ces organismes relayeurs. De plus, parce que les données de provenance sont disponibles pour chaque organisme référent, il est possible de mieux cibler les interventions futures auprès de ces organismes. Même si, à cet égard, les résultats obtenus sont modestes, cette stratégie de diffusion demeure pertinente, puisqu'elle permet de mieux cibler le lectorat.

Comme autre exemple de stratégie de diffusion, le Conseil offre aux personnes intéressées la possibilité d'être tenues au courant, par courrier électronique, de toute nouvelle publication. Au 31 mars 2015, près de 12 000 personnes étaient inscrites sur la liste de diffusion. L'analyse Web a permis d'observer un taux de conversion[2] moyen intéressant (près de 50 %) en termes de téléchargements effectués par les personnes qui ont accédé au site Web du Conseil par cette source et ainsi de conclure que ce moyen demeure efficace.

Au cours du prochain exercice, le Conseil entend poursuivre l'amélioration de sa capacité d'analyse et d'interprétation des données disponibles pour mieux cibler ses actions à cet égard.

La journée la plus achalandée a été le 3 décembre 2014, après la diffusion du Rapport annuel de gestion du Conseil, avec 1 183 visiteurs qui ont consulté 3 659 pages, suivie de près par le lancement de l'avis sur le développement professionnel du personnel enseignant, avec 1 175 visiteurs qui ont consulté 3 417 pages le 4 juin 2014.

La page Web la plus consultée est sans contredit la liste des publications du Conseil. En effet, 16 286 publications ont été téléchargées à partir du site Web du Conseil. Les deux tableaux qui suivent font respectivement état des demandes de téléchargement reçues, au cours du dernier exercice, pour les différentes publications du Conseil diffusées en 2014-2015 et au cours des exercices précédents.

Nombre de téléchargements en 2014-2015 des documents diffusés dans l'année

Titre	Date de parution	Total des téléchargements en 2014-2015
Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante	Juin 2014	1 542
Pour l'amélioration continue du curriculum et des programmes d'études (2012-2014)	Décembre 2014	1 358
Pour l'amélioration continue du curriculum et des programmes d'études (2012-2014) – Sommaire	Décembre 2014	1 264
Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante – Sommaire	Juin 2014	1 199
L'amélioration de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire : un équilibre à trouver	Août 2014	780
L'amélioration de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire : un équilibre à trouver – Sommaire	Août 2014	672
Rapport annuel de gestion (2013-2014)	Septembre 2014	634
Les répercussions de l'introduction d'un cours d'histoire du Québec à la formation générale commune de l'enseignement collégial	Mai 2014	434
Plan d'action de développement durable 2009-2013 : ajouts pour la période 2013-2015	Juillet 2014	110
Toward the Continuous Improvement of the Curriculum and Programs of Study 2012-2014	Décembre 2014	11
Professional Development : Enriching the Entire Teaching Profession	Juin 2014	6

2. Le taux de conversion désigne la fraction du nombre de visiteurs qui réalisent une action donnée sur le nombre total de visiteurs.

Les documents diffusés avant la période en cours qui ont été les plus téléchargés en 2014-2015*

Titre	Date de parution	Total des téléchargements en 2014-2015
Pour une formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans, lever les obstacles à la formation professionnelle au secondaire (2010-2012)	Décembre 2012	215
Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes	Septembre 2013	190
L'enseignement de la science et de la technologie au primaire et au premier cycle du secondaire	Août 2013	153
Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société (2008-2010)	Novembre 2010	129
Rapport annuel de gestion (2012-2013)	Octobre 2013	120
Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...	Juin 2013	113
Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes – Abrégé	Septembre 2013	108
Pour une formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans, lever les obstacles à la formation professionnelle au secondaire (2010-2012) – Abrégé	Décembre 2012	106
Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services	Octobre 2012	97
Comment l'État et les établissements universitaires abordent-ils les réalités étudiantes actuelles ?	Juin 2013	91
Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire – Abrégé	Mars 2010	85
Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales	Mai 2013	81
Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société (2008-2010) – Abrégé	Novembre 2010	79
Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire	Mars 2010	74
Éduquer à la citoyenneté (1997-1998)	Octobre 1998	73
Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé... – Sommaire	Juin 2013	71
L'assurance qualité à l'enseignement universitaire : une conception à promouvoir et à mettre en œuvre	Février 2012	70
Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales – Sommaire	Mai 2013	67
Modèles d'université et conceptions de la qualité : pour une université plurielle et capable d'en témoigner – Mémoire	Novembre 2012	64
Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite	Octobre 2009	63
Pour une évaluation au service des apprentissages et de la réussite des élèves	Août 2010	60
Un nouveau souffle pour la profession enseignante	Septembre 2004	59
La gouverne de l'éducation : priorités pour les prochaines années (2001-2002)	Décembre 2002	57
Les projets pédagogiques particuliers au secondaire : diversifier en toute équité	Avril 2007	53
Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial	Mars 2004	52

* Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 50 téléchargements ou plus en 2014-2015.

Comme le démontre le tableau ci-dessus, l'intérêt pour les avis et les rapports du Conseil s'étend sur plusieurs années. En effet, 49 % des 16 286 documents téléchargés sont des documents diffusés au cours des années antérieures.

À titre d'exemple, le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation intitulé *Pour une formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans : lever les obstacles à la formation professionnelle au secondaire*, diffusé en décembre 2012, et l'avis du Conseil intitulé *Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes*, diffusé en septembre 2013, ont respectivement fait l'objet de 215 et de 190 téléchargements au cours du présent exercice. D'autres documents encore plus anciens du Conseil continuent, année après année, de soutenir la réflexion qui entoure la réussite éducative. C'est le cas notamment du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 1997-1998 *Éduquer à la citoyenneté*, diffusé en octobre 1998, et celui de 2001-2002, intitulé *La gouverne de l'éducation : priorités pour les prochaines années*, et diffusé en décembre 2002, qui ont respectivement 74 et 57 téléchargements.

Enfin, rappelons que, dans le cadre de l'une des actions de son plan de développement durable, le Conseil avait choisi, en 2010-2011, de rendre accessible l'ensemble de son patrimoine écrit en numérisant toutes ses plus anciennes publications ainsi que celles des défunts Conseil des universités et Conseil des collèges. Cette action a certainement porté ses fruits, puisqu'au cours du dernier exercice on a recensé 37 téléchargements d'un avis diffusé en 1980 par le Conseil des universités et intitulé *Les problèmes du savoir dans les sociétés industrielles les plus développées*, et 32 téléchargements de l'avis diffusé en 1992 par le Conseil des collèges et intitulé *L'enseignement collégial : des priorités pour un renouveau de la formation*.

INDICATEUR **Nombre de demandes de présentation d'avis**

Au cours de l'année 2014-2015, le président recevait neuf demandes de présentation de l'un ou l'autre des avis diffusés en cours d'année ou pour d'autres diffusés au cours des années précédentes. Par exemple, l'avis intitulé *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...*, diffusé en juin 2013, a fait l'objet d'une présentation aux administrateurs de l'Université McGill et à l'Université féministe d'été. Les travaux de recherche réalisés dans le cadre de la préparation de cet avis ont donné lieu à deux articles soumis à des revues scientifiques, l'un à *Recherches féministes* et l'autre à *Revue canadienne de l'enseignement supérieur* (en cours d'évaluation).

En février 2015, le président du Conseil présentait l'avis *Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante* à un groupe de conseillers et conseillères pédagogiques de la Commission scolaire de Montréal. Aussi, en juin 2014, de passage à Lyon pour le colloque sur le développement professionnel des enseignants, organisé par l'Institut français de l'Éducation, le président a été invité à le présenter de nouveau.

L'avis *Un monde de possibilités* : l'internationalisation des formations collégiales, paru en mai 2013, a constitué l'une des assises du Congrès 2014 : Cégeps de classe mondiale, de la Fédération des cégeps.

D'autres activités constituent des occasions intéressantes et privilégiées de rencontre avec des acteurs de l'éducation qui permettent au Conseil de mieux connaître les différents points de vue au regard de travaux en cours. Régulièrement, le président du Conseil et, à l'occasion, les membres de la permanence sont appelés à participer à des rencontres, des colloques ou des conférences à titre de conférenciers, de panélistes ou de personnes-ressources. À cet effet, le président participait, en juin 2014, à une table ronde portant sur les déterminants d'un meilleur arrimage collège-université dans le cadre du colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale et, en octobre 2014, au colloque sur la mobilisation des connaissances pour l'innovation sociale à l'Université Concordia.

ORIENTATION 2 : Maintenir une expertise de haut niveau pour répondre à la diversité des mandats

AXE : **EXPERTISE DE HAUT NIVEAU**

OBJECTIF 4 : Favoriser la mise à contribution d'une expertise diversifiée pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'organisation

Les champs de réflexion et d'intervention du Conseil sont vastes. Pour cette raison, les productions du Conseil doivent répondre à la diversité des visées éducatives et tenir compte de la complexité des enjeux soulevés en vue de l'amélioration de l'éducation. Le Conseil s'assure donc que ses avis et ses rapports soient produits en temps opportun et qu'ils soient bien documentés, clairs et pertinents. La qualité de ses travaux repose sur une organisation du travail souple et sur une expertise polyvalente et diversifiée, laquelle est enrichie par des collaborations pertinentes.

INDICATEUR **En 2015-2016, élaboration d'un portrait des expertises actuelles et requises ainsi que d'un plan des besoins de formation et des effectifs**

Pour réussir sa mission, le Conseil doit compter sur un personnel compétent, dont les connaissances évoluent constamment. Cet enjeu est devenu particulièrement important dans un contexte caractérisé notamment par le départ simultané de plusieurs personnes pour la retraite, la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'emploi et un cadre budgétaire plus contraignant.

Dans l'objectif de mieux connaître son environnement et son organisation, le Conseil a entamé une analyse de ses ressources humaines. Un premier portrait a été réalisé au cours de l'exercice 2014-2015 afin de relever les vulnérabilités de l'organisation, puis de prévoir les redressements nécessaires au cours des prochaines années.

INDICATEUR **Nombre d'activités d'actualisation et de transmission des savoirs interne et externe**

Le Conseil a mis en place des mécanismes d'actualisation et de transmission des savoirs au sein du personnel de sa permanence. Ainsi, trois rencontres postconseil ont été tenues avec les membres de la permanence pour leur permettre de mieux suivre les travaux de la table et pour mieux comprendre les différents enjeux organisationnels.

Par ailleurs, les personnes responsables de la production des avis et des rapports, tant à la coordination qu'à la recherche, sont régulièrement invitées à présenter leurs travaux à l'ensemble du personnel.

Enfin, dans le but de renforcer la capacité d'analyse de données statistiques au sein du Conseil, une formation adaptée a été offerte à certaines personnes du personnel.

INDICATEUR **Pertinence des collaborations établies avec des partenaires externes dans les domaines de l'éducation et de la recherche**

Pour remplir son mandat, le Conseil doit faire état de l'évolution des tendances en matière d'éducation au ministre ainsi qu'aux divers intervenants des réseaux scolaires, et les conseiller sur les directions qu'il apparaît souhaitable d'emprunter. Pour ce faire, il doit exercer une veille de ce qui se fait dans le monde en matière d'éducation. Le Conseil doit être à l'affût des nouveautés et des expériences vécues ailleurs pour élargir ses notions des problématiques, entrevoir des avenues possibles et éviter certains écueils. Créer des réseaux avec des centres de recherche et des groupes d'experts et tisser des liens entre les différents acteurs du monde de l'éducation (décideurs, parents, enseignants, élèves) pour contribuer à éclairer les politiques publiques en éducation, tel est l'un des objectifs des collaborations.

Durant l'année 2014-2015, en collaboration avec le Conseil national de l'évaluation du système scolaire (CNESCO), de France, et le soutien financier du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Conseil a produit un document de recherche ayant pour titre *La mixité sociale à l'école* et devant servir de base à une conférence sur les comparaisons internationales de la mixité sociale à l'école. Cette conférence a été préparée conjointement par le CNESCO et le Conseil et s'est tenue à Paris les 4 et 5 juin 2015. Ses objectifs étaient doubles : d'abord, cerner une réalité multiforme et ses effets sur les élèves, leur réussite scolaire, leurs attitudes et leurs valeurs ; ensuite, analyser des actions possibles à partir d'expériences concrètes vécues dans divers États comparables.

C'est dire toute l'importance que revêt cette première conférence de comparaisons internationales qui portait sur la mixité sociale à l'école. Il y a là un enjeu important pour nos systèmes éducatifs respectifs, même si les contextes particuliers sont différents.

De plus, le Conseil a participé à l'assemblée générale annuelle du Centre de transfert pour réussite éducative du Québec (CTREQ) comme partenaire de cet organisme. Il a aussi collaboré avec la présidente de cet organisme pour explorer la possibilité de tenir des conférences de consensus au Québec sur des thèmes controversés et a pris part à deux réunions du Comité de concertation pour le transfert des connaissances en éducation, comité présidé par le CTREQ, en vue de la préparation du 3e symposium sur le transfert des connaissances en éducation, qui se tiendra au printemps 2016.

Le Conseil a également établi une collaboration avec le Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE) dans le but d'assurer la pérennité de la banque de données *Opinéduq*, qui contient des renseignements relatifs à des sondages d'opinion menés au Québec depuis 1943 portant entièrement ou partiellement sur le thème de l'éducation.

Enfin, le Conseil a participé, en septembre 2014, à un atelier du réseau européen des conseils de l'éducation (EUNEC, European Network of Education Councils) à titre de membre de l'assemblée générale. Cette rencontre portait sur les rôles, les fonctions et le positionnement des conseils de l'éducation dans les cycles d'élaboration des politiques publiques et dans le champ politique. La rencontre a également permis de discuter de stratégies visant l'amélioration des processus de consultations publiques et constituait, à ce titre, un exercice d'étalonnage dont l'objet est d'améliorer les façons de faire conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique.

INDICATEUR **Nombre de processus et d'outils de travail révisés**

CIBLE : Une révision associée au mode de travail et une révision associée à la diffusion des productions

L'avènement de nouveaux outils technologiques qui favorisent les interactions entre les individus et l'accès à une information de plus en plus diversifiée a considérablement modifié les modes de communication traditionnels, tant chez les individus qu'au sein des organisations privées, publiques ou communautaires. Dans ce contexte, le Conseil doit, à l'instar de tous les acteurs publics, constamment adapter ses modes et ses façons de faire, notamment au regard de ses pratiques de consultation et de diffusion.

Dans un premier temps, un regard a été porté sur le positionnement officiel du gouvernement du Québec sur cette question, sur les encadrements formels en vigueur ainsi que sur les principaux travaux structurants qui sont en cours.

Par la suite, le Conseil s'est penché sur le positionnement que certains ministères et organismes ont au regard des médias sociaux et de leur intégration dans leurs pratiques de gestion. Une attention particulière a été accordée aux deux ministères alors associés au milieu de l'éducation, soit le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, ainsi qu'à deux organismes conseils de taille analogue à celle du CSE, soit le Conseil du statut de la femme et le Conseil supérieur de la langue française.

Il a également réalisé une analyse des risques associés à l'utilisation des médias sociaux, notamment en ce qui a trait la responsabilité des organismes à titre d'éditeurs de contenus et à titre d'employeurs.

Enfin, sur la base de ces trois angles d'observation et en respect de sa mission et de son code d'éthique, le Conseil a décelé certaines avenues à privilégier en ce qui a trait à l'intégration des médias sociaux dans ses pratiques de communication ainsi qu'aux conditions optimales d'implantation.

2.2 Enjeu 2 Une participation représentative et inclusive

ORIENTATION 3 : Être un reflet dynamique de la société québécoise dans sa diversité sociale et sa pluralité des points de vue et des valeurs

AXE : **QUALITÉ DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJECTIF 5 : Mettre en œuvre les moyens qui favorisent la qualité des délibérations au sein de la table du Conseil et de ses instances

INDICATEUR **Initiatives et résultats pour l'accueil et l'information des nouveaux membres**

CIBLE : 100 % des nouveaux membres joints

Au Conseil et à ses instances siègent des acteurs de la société civile et de l'éducation de tous les ordres et secteurs d'enseignement, tant du personnel de l'éducation que des parents, des étudiants et des représentants de la société civile qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent aux travaux du Conseil et de ses commissions et de ses comités.

Le Conseil remplit une fonction démocratique et, ce faisant, favorise le rapprochement entre la population, les décideurs et les parties prenantes de l'éducation. Pour exercer pleinement cette fonction, le Conseil doit donc, en plus d'être à l'écoute des besoins et des préoccupations du milieu de l'éducation dans toutes les régions, s'assurer que la composition de ses instances lui permette de bien exercer cette fonction.

En juin 2014, le Conseil a nommé les membres de ses commissions et a procédé à la désignation des personnes pour en exercer la présidence. Pour faciliter l'intégration des nouveaux membres de ses instances et favoriser la transition au regard des travaux en cours, les présidents et présidentes ainsi que les personnes qui assurent la coordination des commissions ont accueilli officiellement les nouveaux membres de leur commission. Cette rencontre a non seulement permis d'informer les membres sur les travaux en cours au sein de leurs instances respectives, mais aussi de mieux situer leur contribution et leur engagement citoyen au regard de la mission générale du Conseil supérieur de l'éducation et de prendre connaissance des règles et des principes établis par le Code d'éthique et de déontologie du Conseil.

AXE : **MÉCANISMES DE CONSULTATION**

OBJECTIF 6 : Recourir à des mécanismes appropriés de consultation des groupes d'intérêts et des acteurs de la société civile pour alimenter la pensée du Conseil

INDICATEUR **Évaluation de la pertinence des modes de consultation utilisés**

CIBLE : Évaluation d'au moins deux activités de consultation

Chaque année, le Conseil sollicite des propositions de candidature auprès des principales associations représentatives du milieu de l'éducation (regroupements, fédérations, syndicats, conférences, conseils, ordres professionnels, tables, etc.). Cette consultation vise à pourvoir les postes qui deviennent vacants dans ses différentes instances. Il est à noter que ce processus de consultation permet aussi de constituer une banque de candidatures qui pourra servir lors de la nomination par le Conseil des ministres de nouveaux membres du Conseil.

Afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de cette consultation et de permettre un meilleur arrimage entre les besoins du Conseil et les profils qui lui sont proposés, nous avons entrepris, pour les cinq dernières années, une analyse des candidatures reçues et de leur provenance ainsi que du taux de réponse à nos sollicitations. Cet exercice devrait nous permettre de simplifier nos processus tout en préservant la richesse et la variété des candidatures qui nous sont soumises.

3 AUTRES ASPECTS
RELATIFS À LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

À titre d'organisme gouvernemental, le Conseil s'assure du respect des dispositions de la Loi sur l'administration publique qui le concernent. Voici les faits qui ont marqué l'année à ce chapitre.

3.1 L'embauche et la représentativité

Au 31 mars 2015, le Conseil supérieur de l'éducation avait un effectif autorisé de 26 postes comparativement à 27 au 31 mars 2014. Vingt-cinq de ces postes autorisés étaient occupés par des employés permanents de la fonction publique et un poste devait être pourvu. Le Conseil n'employait aucun employé occasionnel. La cible d'effectif attribué pour la période visée a ainsi été respectée. En 2014-2015, le Conseil a procédé à l'embauche d'une nouvelle personne par voie de mutation.

Résultats en matière d'accès à l'égalité en emploi

Au regard des cibles d'accès à l'égalité en emploi, l'effectif permanent du Conseil au 31 mars 2015 se répartissait de la façon suivante :

Représentativité	
Anglophone	4 %
Communautés culturelles	8 %
Personnes handicapées	4 %
Femmes	72 %

Représentation féminine	
Personnel professionnel	75 %
Personnel technicien	75 %
Personnel de soutien	100 %

3.2 Le développement des ressources humaines

En 2014, à l'intérieur de son programme de développement des ressources humaines, le Conseil a investi 34 646 $, soit un total de 562 heures consacrées à la formation, au perfectionnement et à diverses activités. Cette somme représente 1,7 % de la masse salariale, ce qui est supérieur à l'objectif de 1 % fixé par le gouvernement.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité ou orientation stratégique	2014-2015
Favoriser le développement des compétences	90,5 %
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	0 %
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	2 %
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	0 %
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	7,5 %

Évolution des dépenses en formation

	2014-2015	2013-2014
Proportion de la masse salariale	1,7	1,4
Nombre moyen de jours de formation par personne	3,2	2,4
Montant alloué par personne	1 385 $	1 005 $

Jours de formation selon les catégories d'emploi

	2014-2015
Cadre	5,5
Professionnel	52,6
Fonctionnaire	22,7

3.3 Le Code d'éthique et de déontologie

Conformément à son Règlement de régie interne, le Conseil s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie qui établit les principes auxquels les membres de toutes ses instances doivent souscrire. Les membres en prennent connaissance au moment de leur nomination et y adhèrent en signant un formulaire qui indique qu'ils connaissent les principes d'éthique et les règles de déontologie.

Ce code définit des principes d'éthique selon lesquels les membres « sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État. [...] Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public ».

À ces principes se greffent des règles de déontologie relatives à la discrétion, aux relations avec le public, à la neutralité et aux activités politiques, aux conflits d'intérêts, à l'exclusivité de service et à l'après-mandat.

Par ailleurs, le personnel de la permanence du Conseil est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique.

À l'instar des années antérieures, aucun manquement en matière d'éthique et de déontologie n'a été signalé en 2014-2015.

3.4 La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil supérieur de l'éducation, à titre d'organisme public, est tenu de donner accès à l'information publique qu'il peut produire ; la diffusion de l'ensemble de ses publications et des documents administratifs répond à cette exigence.

Aussi, le Conseil supérieur de l'éducation doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences en matière de protection des renseignements personnels. Ainsi, un membre du personnel d'encadrement est nommément désigné comme responsable du dossier pour l'organisme.

Au cours de l'année 2014-2015, deux demandes ont été formulées au Conseil au regard de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Un suivi approprié a été donné à ces deux demandes dans les délais prescrits.

Avec le soutien du ministère, le Conseil s'assure que son site Web soit conforme aux exigences du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Une section spéciale du site permet aux personnes intéressées d'avoir accès à toute l'information pertinente concernant le Conseil.

3.5 La politique linguistique

En plus d'appliquer les principes énoncés dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Conseil s'est conformé à la Politique linguistique du MEESR. Le Conseil a amorcé des travaux en vue de se doter, le cas échéant, de sa propre politique linguistique. Un projet à cet effet a été rédigé et soumis pour commentaires à l'Office québécois de la langue française. Le Conseil poursuivra ses travaux au cours de l'année qui vient.

Le Conseil s'est assuré du maintien de la qualité langagière de toutes ses communications, que ce soit dans ses productions écrites, dans son site Web ou dans ses communications téléphoniques. Aussi, tous les logiciels utilisés par le personnel sont en français, lorsqu'ils sont disponibles.

3.6 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Dans leur rapport annuel de gestion, les ministères et organismes doivent faire état de l'application de la politique linguistique institutionnelle qu'ils ont élaborée, à la suite de l'adoption, en mars 2011, de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. À cette fin, ils doivent produire certaines données relatives à cette mise en œuvre.

Tableau 1

Comité permanent et mandataire	
Avez-vous un mandataire ?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle ?	Non
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés ?	Oui
Avez-vous un comité permanent ?	Non
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice ?	Sans objet
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent ?	Sans objet

Tableau 2

Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique institutionnelle	
Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle ?	2
1. Projet en élaboration	
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office	04-06-2012
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office	
4. Avis officiel de l'Office reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office	
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu).	

Tableau 3

Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ?	Non
Si oui, lesquelles ? Au moment de la décision de traduire un sommaire en anglais.	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de votre politique linguistique institutionnelle ?	Non
Si oui, lesquelles ?	
Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel,	
— prévoyez-vous des activités de diffusion au cours du prochain exercice ?	Non
— prévoyez-vous des activités de formation au cours du prochain exercice ?	Non

3.7 La déclaration de services aux citoyens

Puisque le Conseil supérieur de l'éducation agit à titre d'organisme consultatif pour le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il n'a pas à produire une déclaration de services aux citoyens. Cependant, il s'assure que ses travaux soient accessibles aux acteurs du milieu de l'éducation et au grand public.

3.8 Le développement durable

Le Conseil souscrit aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable dont le report a été autorisé jusqu'au 31 décembre 2014 par le gouvernement du Québec. La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 doit être rendue publique au cours de la présente année. Les ministères et organismes seront alors invités à élaborer un nouveau plan d'action de développement durable. D'ici là, le Plan d'action de développement durable 2009-2013 demeure en vigueur.

Dans son plan d'action, le Conseil supérieur de l'éducation a retenu cinq objectifs gouvernementaux, qu'il a traduits en autant d'objectifs organisationnels dont l'atteinte est favorisée par la mise en œuvre de sept actions précises. En outre, le Conseil a procédé à l'examen des 29 objectifs gouvernementaux et en a rendu compte dans son plan d'action.

Par ailleurs, en 2014, les ministères et organismes ont reçu la demande d'intégrer à leur plan d'action durable au moins une action qui contribue à l'atteinte de l'un ou l'autre des objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec, un cadre de référence qui établit les principes et les objectifs visant à faire de la culture une composante transversale majeure du développement durable.

Ainsi, en 2014, le Conseil a intégré une nouvelle action qui vise à mieux faire connaître son rôle et sa contribution à l'évolution de l'éducation au cours des 50 dernières années.

Un membre du personnel d'encadrement est nommément désigné comme responsable du dossier pour l'organisme. Aussi, au cours de la dernière année, le Conseil a poursuivi sa démarche de mise en œuvre de son plan d'action de développement durable en s'inspirant des principes décrits dans la Loi sur le développement durable.

Il faut mentionner que, dans une perspective de développement durable, le Conseil utilisait depuis quelques années, pour toutes ses publications, du papier entièrement fait de fibres recyclées postconsommation. Au cours de la dernière année, le Conseil a poursuivi ses efforts de réduction de son empreinte environnementale. C'est ainsi que le Conseil a privilégié l'utilisation de ses systèmes de visioconférence chaque fois que cela se révélait opportun lors des réunions du Conseil ou de ses commissions. Ce faisant, il a réduit la production de gaz à effet de serre lors de ces réunions. Mentionnons que, grâce à la collaboration volontaire de membres de sa permanence, le Conseil a pu continuer de bénéficier d'un service de récupération sélective.

De plus, en 2014-2015, le Conseil a poursuivi sa démarche dans la tenue d'événements écoresponsables pour son assemblée plénière du 24 avril 2014. En effet, des événements rassembleurs comme l'assemblée plénière du Conseil, qui réunit chaque année tous les membres du Conseil et de ses commissions et comités, peuvent avoir un impact sur l'environnement, notamment au chapitre des matières résiduelles et des émissions de gaz à effet de serre. En tant qu'institution engagée dans la voie du développement durable, le Conseil cherche à faire des choix davantage bénéfiques pour l'environnement et la société en recourant à des pratiques concrètes de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable, en réduisant les impacts de ses activités sur l'environnement et finalement en sensibilisant les participants et les fournisseurs à poser des gestes écoresponsables.

Cet effort d'intégration du développement durable à toutes les étapes de son organisation s'inscrit dans la continuité des préoccupations et des gestes déjà accomplis pour les autres activités du Conseil, notamment pour les réunions des commissions et des comités. Le Conseil cherchera à accroître cet effort au cours des prochaines années.

Par ailleurs, le Conseil a continué ses efforts pour faciliter la conciliation travail-famille, tant pour les membres du Conseil et de ses commissions que pour le personnel de la permanence, notamment en favorisant, lorsque cela était pertinent, le travail à la maison et en recourant davantage à la visioconférence. Finalement, le Conseil a porté une attention toute particulière à la préservation et à la diffusion du patrimoine qu'il détient en procédant à la numérisation systématique de toutes ses publications.

Le tableau suivant présente la contribution du Conseil supérieur de l'éducation à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des principes s'y rattachant.

Action 1	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.
Indicateurs	Taux de personnel joint par les activités de sensibilisation au concept de développement durable et taux de personnel ayant acquis une connaissance suffisante de ce concept pour le prendre en considération dans ses activités courantes.
Cible	Personnel joint dans une proportion de 100 % par des activités de sensibilisation (2011) ; 50 % du personnel dont les fonctions le requièrent joint par une activité de formation qui offre d'acquérir une connaissance suffisante du concept de développement durable et prise en considération de ce concept dans ses activités courantes (2013).
Résultats de l'année	Action commencée et réalisée en continu : • Tout le personnel du Conseil a été sensibilisé à l'écoresponsabilité, notamment dans le cadre des assemblées plénières de 2012, 2013 et 2014 et des travaux préparatoires à l'assemblée plénière de 2015 ; • Au total, 100 % du personnel dont les fonctions le requièrent ont suivi au moins une activité de formation qui permet d'acquérir une connaissance suffisante du concept de développement durable.

Action 2	Mettre en œuvre des activités dont l'objectif est la sensibilisation des membres du Conseil, de ses commissions et de ses comités au concept et aux principes de développement durable.
Indicateurs	Pourcentage de membres joints par les activités de sensibilisation au développement durable.
Cible	Membres joints dans une proportion de 100 % pendant la période du plan d'action (action menée de manière continue).
Résultats de l'année	Action commencée et réalisée en continu : 100 % des membres du Conseil et de ses instances ont été sensibilisés au développement durable dans le cadre des assemblées plénières de 2012, 2013 et 2014 et des travaux préparatoires à l'assemblée plénière de 2015.

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 2

S'assurer d'un environnement propice à la santé physique et psychologique du personnel du Conseil supérieur de l'éducation.

Action 3	Offrir un environnement de travail favorisant la santé du personnel.
Indicateurs	Nombre d'activités réalisées auprès du personnel qui favorisent la santé et la sécurité.
Cible	Trois activités d'ici la fin de la période du plan d'action.
Résultats de l'année	Action commencée et réalisée en continu : • Soutien aux activités et au fonctionnement du Club social ; • Démarche d'amélioration de l'ergonomie de certains postes de travail.

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités courantes du Conseil supérieur de l'éducation.

Action 4	Mettre en œuvre des activités qui contribuent aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.
Indicateurs	État d'avancement de la mise en œuvre au Conseil supérieur de l'éducation d'un cadre de gestion environnementale, de mesures qui contribuent à l'atteinte des objectifs nationaux relatifs à la gestion environnementale et de pratiques d'acquisition écoresponsables.
Cible	Mise en œuvre de huit mesures qui contribuent à l'atteinte des objectifs nationaux relatifs à la gestion environnementale et de pratiques d'acquisition écoresponsables pendant la période du plan d'action.
Résultats de l'année	Action commencée et réalisée en continue : • Réduction significative des matières résiduelles générées lors des rencontres du Conseil, de ses commissions et de ses comités ; • Organisation des assemblées plénières annuelles de 2012, 2013 et 2014 du Conseil dans un esprit d'écoresponsabilité ; • Acquisition d'équipement informatique et d'impression certifiés Energy Star et EPEAT ; • Utilisation accrue des systèmes de visioconférence ; • Numérisation de toutes les publications du Conseil ; • Transactions privilégiées avec des établissements hôteliers conformes aux programmes de reconnaissance en développement durable RéserVert et Clé verte ; • Grâce à la collaboration d'employés de la permanence, mise en œuvre d'une collecte sélective de matières récupérables.

Objectif gouvernemental 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Objectif organisationnel 4

Favoriser la vie familiale des membres des instances du Conseil et de sa permanence et en faciliter la conciliation avec le travail, la vie personnelle et l'engagement citoyen.

Action 5	Mettre en œuvre des moyens qui permettent de concilier l'engagement bénévole des personnes avec les travaux du Conseil et les responsabilités parentales.
Indicateurs	Nombre de moyens mis en œuvre pour favoriser la participation.
Cibles	Deux moyens mis en œuvre au cours de la période du plan d'action.
Résultats de l'année	Actions réalisées : • Adaptation des horaires des rencontres du Conseil et des commissions pour limiter le nombre de séjours à l'hôtel ; • Utilisation accrue de la visioconférence.

Action 6	Mettre en œuvre des moyens qui permettent de concilier la vie professionnelle du personnel de la permanence du Conseil et les responsabilités parentales.
Indicateurs	Nombre de moyens mis en œuvre pour favoriser la participation.
Cibles	Trois moyens mis en œuvre au cours de la période du plan d'action.
Résultats de l'année	Actions réalisées : • Flexibilité accrue dans les horaires de travail des personnes ; • Flexibilité accrue pour faire du télétravail ; • Flexibilité au regard de l'aménagement du temps de travail.

Objectif gouvernemental 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel 5

S'assurer de la disponibilité et de l'accessibilité des écrits du Conseil supérieur de l'éducation.

Action 7	Prendre les mesures requises pour rendre disponibles l'ensemble des productions antérieures du Conseil.
Indicateurs	Pourcentage des avis et des rapports produits par le Conseil supérieur de l'éducation accessibles sur le Web.
Cibles	D'ici 2010, 80 productions.
Résultats de l'année	Action réalisée : Tous les documents du Conseil sont dorénavant accessibles aux internautes.

3.9 Les recommandations du Vérificateur général

Aucune recommandation du Vérificateur général du Québec ne concerne l'organisme.

4 RESSOURCES
HUMAINES, FINANCIÈRES ET INFORMATIONNELLES

4.1 Les membres du Conseil et de ses commissions

Les membres du Conseil supérieur de l'éducation*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Lessard, Claude	Président du Conseil	2015
Bellony, Kelly	Coordonnateur à l'organisation des réseaux, Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	2018
Blanchette, Christian	Doyen de la Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal	2018
Bouchard, Sophie	Directrice de l'école Le Bois-Vivant, Commission scolaire René-Lévesque	2017
Boucher, Hélène	Directrice, Services éducatifs, Adultes et formation professionnelle, Commission scolaire des Navigateurs	2015
Cameron, Bonny Ann	Enseignante d'anglais et conseillère pédagogique, Commission scolaire de la Capitale	2016
Chouinard, Jean-Marc	Vice-président, Fondation Lucie et André Chagnon	2017
Dionne, Nathalie	Enseignante au secondaire, École des Vieux-Moulins, Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup	2018
Filion, Richard	Directeur général, Collège Dawson	2018
Fournier, Michelle	Directrice générale, Commission scolaire des Grandes-Seigneuries	2018
Gonthier, Isabelle	Directrice de l'école primaire du Ruisselet, Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	2017
Lapointe, Claire	Professeure et directrice, Département des fondements et pratiques en éducation, Université Laval	2016
Lavallée, Carole	Directrice des études, Cégep de Saint-Laurent	2014
Malenfant, Édouard	Directeur général, Externat Saint-Jean-Eudes	2016
Mark, Janet	Coordonnatrice des dossiers autochtones, Service de la formation continue, Campus de Val-d'Or, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	2014
Millette, Louise	Professeure agrégée, Département des génies civil, géologique et des mines, École Polytechnique de Montréal	2016
Muckle, Christian	Directeur général (à la retraite), Cégep de Trois-Rivières	2014
Teasdale, Joanne	Enseignante, responsable pédagogique du projet radio au primaire, Commission scolaire de Montréal	2014
Tehami, Amine	Consultant international	2016
MEMBRE ADJOINT D'OFFICE Boutet, Pierre	Sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science	
MEMBRE ADJOINTE D'OFFICE Lemieux, Nicole	Sous-ministre adjointe aux politiques et au soutien à la gestion, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	
SECRÉTAIRE Bouchard, Lucie	Secrétaire générale	

* Trois postes sont vacants au 31 mars 2015.

Les membres de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Malenfant, Édouard	Président de la Commission, membre du Conseil	2015
Deaudelin, Colette	Professeure, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2016
Francoeur, Nadine	Directrice, Services éducatifs aux jeunes, Commission scolaire des Trois-Lacs	2015
Jean, Marie-Noëlle	Enseignante en immersion, École Mountainview, Commission scolaire Riverside	2015
Jenniss, Tony	Enseignant en anglais au secondaire, Commission scolaire des Chênes	2016
Laflamme, Yves	Conseiller pédagogique au préscolaire, en français primaire et en anglais primaire, Commission scolaire Beauce-Etchemin	2016
Laforce, Benoît	Enseignant, École primaire des Moissons, Commission scolaire des Affluents	2015
Lavoie, Éloise	Enseignante au préscolaire, École Saint-Bernard, Commission scolaire de la Capitale	2015
Lemay, Réjean	Directeur général, Collège Marie-de-l'Incarnation	2017
Leroux, Mylène	Professeure-chercheuse (formation pratique), Département des sciences de l'éducation, Université du Québec en Outaouais	2016
Trépanier, Christine	Directrice adjointe, Fédération québécoise des organismes communautaires famille	2015
COORDONNATRICE **Gaudreau, Hélène**		

* Au 31 mars 2015

Les membres de la Commission de l'enseignement secondaire*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Malenfant, Édouard	Président de la Commission, membre du Conseil	2015
Bellemare, Martin	Conseiller pédagogique, Commission scolaire des Patriotes	2015
Charest, Jacques	Directeur des services éducatifs (à la retraite), Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs	2016
Chouinard, Line	Professionnelle en intervention, Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREPAS)	2015
Crépin, Céline	Directrice, École primaire de la Pléiade, Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2015
Demers, Élise	Conseillère en participation citoyenne et formation, Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec	2017
Fauteux, Madeleine	Conseillère pédagogique en adaptation scolaire (primaire et secondaire), Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2017
Giannas, Evridiki Vicky	Directrice adjointe, École secondaire Horizon Jeunesse, Commission scolaire de Laval	2016
Lespérance-Trudel, Valérie	Étudiante en formation des maîtres, Pavillon Paul-Gérin-Lajoie, Université du Québec à Montréal	2016
Paquette, Marc-Albert	Enseignant, École secondaire Mère-Teresa, Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier	2015
Renaud, Frédérik	Enseignant, Commission scolaire des Découvreurs	2016
Thomas, Lynn	Professeure, Département de pédagogie, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2015
COORDONNATRICE **Lebossé, Catherine**		

* Au 31 mars 2015

Les membres de la Commission de l'enseignement collégial*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Muckle, Christian	Président de la Commission, membre du Conseil	2015
Adams, Rhys	Enseignant en physique, Collège Vanier	2015
Blais, Sylvain	Directeur général, Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	2016
Côté, Stéphane	Directeur adjoint, Services éducatifs aux jeunes, Commission scolaire des Rives-du-Saguenay	2015
Desjarlais, Alain	Directeur des études, Cégep André-Laurendeau	2015
Gagnon, Réjeanne	Conseillère pédagogique, Cégep de l'Outaouais	2015
Gareau, Brenda	Conseillère pédagogique, Cégep de Saint-Jérôme	2016
Kingsbury, Fanny	Directrice générale, Association québécoise de pédagogie collégiale	2015
Landuyt, Marianne	Directrice adjointe des études, Cégep de Victoriaville	2016
Piché, Sébastien	Enseignant en histoire, Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	2016
Rochette, Annie	Directrice générale, Centre de technologie minérale et de plasturgie, Cégep de Thetford	2016
Talbot, Serge	Directeur général des programmes de premier cycle, Université Laval	2016
COORDONNATRICE PAR INTÉRIM Brochu, Édith		

* Au 31 mars 2015

Les membres de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Millette, Louise	Présidente de la Commission, membre du Conseil	2015
Bourque, Pierre	Doyen des études, École de technologie supérieure	2015
Brunet, Manon	Professeure en lettres, Département de lettres et communication sociale, Université du Québec à Trois-Rivières	2016
Charest Belzile, Dorothée	Étudiante au doctorat en psychologie, Université Laval	2016
Courtemanche, Richard	Directeur et professeur agrégé, Département des sciences de l'exercice, Université Concordia	2015
Gilbert, Suzanne	Coordonnatrice académique, responsable du service de formation à distance, Faculté de théologie et d'études religieuses, Université de Sherbrooke	2015
Harvey, Léon	Professeur, Département d'éducation, Université du Québec à Rimouski	2016
Lapostolle, Lynn	Directrice générale, Association pour la recherche au collégial	2015
Lee-Gosselin, Hélène	Titulaire, Chaire Claire-Bonenfant - Femmes, Savoirs et Sociétés et professeure titulaire, Faculté des sciences de l'administration, Université Laval	2015
Mauger, Vincent	Chargé de cours, Arts visuels, Design et nouveaux médias, Université Laval	2016
Mbaye, Elhadji	Stagiaire postdoctoral en politiques publiques de santé, Simone de Beauvoir Institute, Université Concordia	2015
McClure, Ghyslaine	Vice-principale exécutive adjointe, Personnel académique et initiatives prioritaires, Université McGill	2015
COORDONNATRICE Julien, Mélanie		

* Au 31 mars 2015

Les membres de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Bergeron, Michèle	Coordonnatrice, Formation continue, Cégep de Jonquière	2016
Blanchette, Christian	Doyen, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal	2015
Bolduc, Louise	Directrice, Service de la formation continue, Université du Québec à Rimouski	2015
Coulombe, Isabelle	Conseillère syndicale, Service de l'éducation, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	2017
Dénommée, Frédéric	Conseiller pédagogique, Commission scolaire des Hautes-Rivières	2015
Filion, Esther	Responsable de projet, Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec	2017
Lakrouz, Nadia	Économiste, Comité d'adaptation de la main-d'œuvre – Personnes immigrantes	2016
Le Gal, Nadine	Directrice, Formation continue et services aux entreprises, Cégep de Saint-Jérôme	2015
Mockle, Diane	Directrice générale, Fondation pour l'alphabétisation	2015
Morin, Mélanie	Technicienne en travail social, Carrefour de la réussite éducative, Cégep de Granby	2016
Porlier, Maryse	Conseillère pédagogique, Centre d'éducation des adultes, Commission scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup	2015
Solar, Claudie	Professeure honoraire associée, Université de Montréal	2015
COORDONNATEUR par intérim Bégin, Maxime-Steve		

* Au 31 mars 2015

4.2 Les membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016*

Nom	Fonction
Lessard, Claude	Président du Comité et président du Conseil
Chouinard, Line	Professionnelle en intervention, Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREPAS)
Gris, Sandrine	Doctorante en administration et fondements de l'éducation, Université de Montréal
Lavallée, Carole	Directrice des études, Cégep de Saint-Laurent, et membre du Conseil
Lemay, Violaine	Professeure, Faculté de droit, Université de Montréal
Tehami, Amine	Consultant international, et membre du Conseil
Weinstock, Daniel-Marc	Professeur, Université McGill
COORDONNATEUR par intérim Gaudreau, Hélène	

* Au 31 mars 2015

4.3 Organigramme du Conseil supérieur de l'éducation

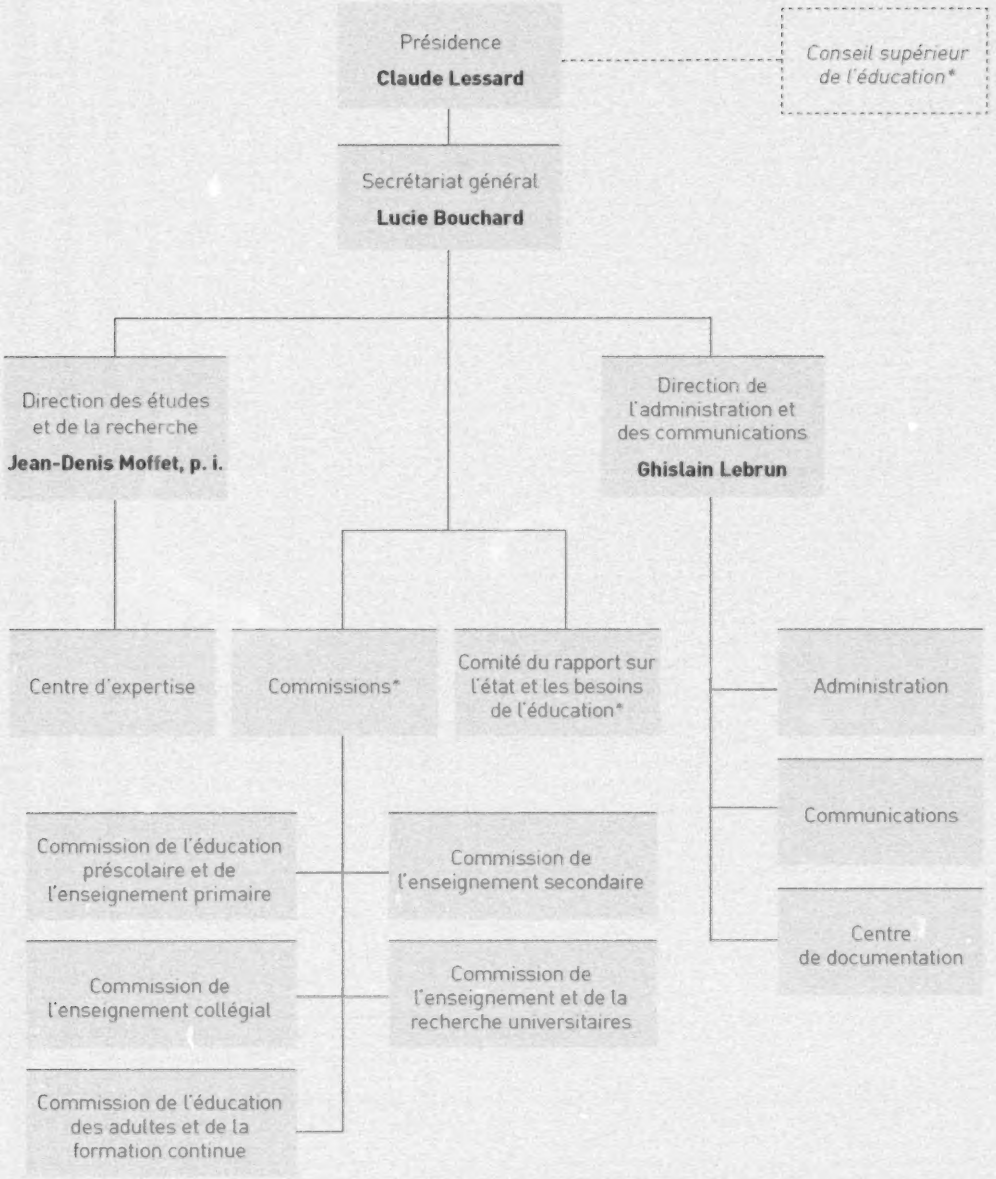

* Au 31 mars 2015, le Conseil pouvait compter sur l'engagement bénévole de 77 personnes au sein de ses instances.

4.4 Les ressources humaines

Effectif en poste au 31 mars 2015

Secteur d'intérêt	2014-2015	2013-2014	Écart
Secrétariat général	8	8	
Direction des études et de la recherche	9	9	
Direction de l'administration et des communications	8	9	
Total	25	26	– 1

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que de sociétés d'État

La cible d'effectif de 26 postes équivalents temps complet fixée pour la période a été respectée.

Départ à la retraite

Il n'y a eu aucun départ à la retraite durant la période visée.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2014-2015	2013-2014
Taux de départ volontaire (%)	3,8	0

4.5 Les ressources financières

Commentaires généraux

La nature, l'ampleur et la portée des avis et des rapports que le Conseil produit pour le ministre sont très variables d'un objet à l'autre. Certains sont produits en réponse à des projets de modification réglementaire, d'autres à la demande expresse du ministre. L'occurrence de ce type d'avis est très peu prévisible d'un exercice à l'autre.

D'autres avis sont préparés à l'initiative du Conseil même. Le processus complet de production d'un avis d'initiative ou d'un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation s'échelonne généralement sur une période variant d'une année et demie à deux années pendant lesquelles se succèdent des étapes de recension des savoirs savants, d'enquêtes auprès des acteurs sur le terrain (sondages, entrevues ou appels de mémoires), de rédaction et de délibérations au sein des commissions concernées et de la table du Conseil. De plus, les avis et les rapports du Conseil requièrent généralement des travaux d'édition, de publication et de diffusion.

L'occurrence et le nombre d'avis produits à la demande expresse du ministre, la nature, l'envergure et le stade d'avancement des rapports et des avis d'initiative ainsi que la variabilité des coûts de chacune des étapes (recherches, enquêtes sur le terrain et travaux d'édition) sont autant de facteurs qui rendent difficile, voire inopportune, la comparaison des coûts de fonctionnement d'une année à l'autre. C'est pourquoi, dans ce rapport, le Conseil ne fait pas cet exercice de comparaison de façon systématique.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Conseil supérieur de l'éducation a néanmoins continué de porter une attention particulière à la gestion et au contrôle de ses dépenses d'exploitation. Aussi, le Conseil a été en mesure de répondre complètement aux cibles qui lui ont été fixées dans le cadre de l'exercice menant au retour à l'équilibre budgétaire.

Pour ce faire, des efforts importants ont été faits. Le Conseil a notamment réduit à onze le nombre de personnes siégeant à ses commissions. Il a recouru aux technologies de l'information, lorsque cela était possible, à l'occasion de ses rencontres ou de celles de ses instances, dans l'intention de restreindre les coûts de déplacement de ses membres et de son personnel.

Le Conseil a revu l'ensemble de ses postes budgétaires afin d'établir des mesures permettant d'améliorer son efficience et son efficacité. À titre d'exemple, il a continué de bonifier ses pratiques de diffusion électronique d'avis et de rapports en vue, notamment, de limiter le nombre d'exemplaires distribués en version papier.

Budget et dépenses (en milliers de dollars) Exercice se terminant le 31 mars 2014	**Crédits votés**	**Budget modifié**	**Dépenses**
Rémunération Traitements	2 131,3	2 131,3	1 929,6
Fonctionnement	425,5	435,5	376,2
Amortissement	15,2	15,2	3,3
Total budget de dépenses Total partiel	2 572	2 582	2 309,1
Immobilisations	20	20	9
Total budget de dépenses et d'immobilisations	**2 592**	**2 602**	**2 318**

Rémunération

Rappelons que le 1er avril 2011, le Conseil avait supprimé deux postes à temps complet à la suite du départ à la retraite de trois de ses employés l'année précédente. Cette réduction portait à cinq postes équivalents temps complet, soit 16 % de l'effectif total initial de 32, le nombre de postes coupés depuis la mise en œuvre de cette mesure de rationalisation, en 2004.

Fonctionnement

Au cours de cet exercice, le Conseil a effectué plusieurs consultations auprès d'experts et de praticiens. De plus, il a engagé davantage de dépenses d'édition, d'impression et de diffusion qu'au cours de l'exercice précédent.

Cependant, la réduction du nombre de membres de ses commissions et l'annulation de la visite en région ont permis de diminuer de façon importante les dépenses totales liées aux frais de déplacement par rapport à l'année précédente. Le Conseil a ainsi été en mesure de respecter la cible fixée à cet égard dans le plan gouvernemental de retour à l'équilibre budgétaire et de mener ses activités à l'intérieur des sommes prévues au budget.

Contrats de services

Le Conseil supérieur de l'éducation n'a accordé aucun contrat de services de 25 000 $ et plus en 2014-2015.

4.6 Bonis au rendement accordés en 2014-2015 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2013 au 31 mars 2014

	Nombre de bonis au rendement	Montant total 000 $
Cadres	0	0
Cadres juridiques	0	-
Titulaire d'un emploi supérieur à temps plein	0	-
Total	**0**	**0**

4.7 Les ressources informationnelles

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour la période 2014-2015

	Débours planifiés	Débours réels
Projets de développement	0	0
Autres activités	88,7	91,8
Total	**88,7**	**91,8**

Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période de 2014-2015

En 2014-2015, le Conseil n'avait aucun projet de développement en ressources informationnelles.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité Web

Le Conseil supérieur de l'éducation s'assure que ses travaux soient accessibles au milieu de l'éducation, aux parents et au grand public. En 2010, il a entrepris un vaste chantier pour rendre son site Web et ses publications conformes au Standard sur l'accessibilité pour les personnes handicapées. Ce standard a été élaboré par le ministère des Services gouvernementaux, en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec.

Plusieurs modifications ont été apportées aux pratiques d'édition sur le site Web du Conseil pour répondre de plus en plus au standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (par ex. l'utilisation d'un logiciel approprié, l'édition sur une colonne, etc.). Ainsi, toutes les sections du site Web respectent les standards préconisés et les documents déposés sur le site du Conseil depuis 2011 peuvent être consultés avec les différents logiciels utilisés par cette clientèle.

Conformité : Toutes les sections du site Web et tous les documents téléchargeables sont conformes aux standards SGQRI 008-01 et SGQRI 008-02. Des travaux sont en cours pour rendre le contenu multimédias conforme au standard SGQRI 008-03.

Résumé des réalisations : Le Conseil a participé à toutes les sessions d'information sur le sujet. Une analyse de chacune des 54 pages du site en validant les 22 exigences des standards a été réalisée. Toutes les modifications nécessaires pour rendre les contenus accessibles ont été effectuées et les textes en sous-titre pour les contenus multimédias ont été produits. Enfin, un outil a été conçu pour transformer les documents dans un format utilisable par les fournisseurs de services graphiques dont les logiciels ne répondaient pas aux exigences.

Plan d'action : Un document de planification décrivant les étapes de projet de standardisation a été produit.

Sensibilisation et formation : Les fournisseurs de services graphiques ont été informés. Une réunion d'information à ce sujet a été tenue avec toute la permanence du Conseil.

Exemple de solutions pour favoriser l'accessibilité :

- Texte de remplacement pour une image et surtout pour un lien image ;
- Capacité de naviguer sans souris, d'ouvrir un menu, d'activer un hyperlien, etc.
- Possibilité de cliquer sur l'étiquette d'un bouton radio plutôt que sur le bouton lui-même, qui exige beaucoup de précision.
- Langage dans la plus simple expression adapté aux personnes ayant une incapacité cognitive (ici, les textes de la page d'accueil sont écrits dans un langage commun).
- Système de navigation simple à comprendre et cohérente dans tout le site.

Ressources mises à contribution : La mise en œuvre a été réalisée à l'interne par les responsables des technologies de l'information et de la communication en collaboration avec les fournisseurs impliqués dans la publication de nos documents.

ANNEXES

ANNEXE 1 Indicateurs 2014-2015 au regard du Plan stratégique 2015-2018* du Conseil supérieur de l'éducation

ENJEU 1
Une organisation reconnue pour la qualité et la pertinence de ses productions et par son rayonnement

Orientation 1
Conseiller le ou la ministre et éclairer les parties prenantes du milieu de l'éducation en favorisant une meilleure compréhension des enjeux du système éducatif par le rayonnement de la pensée du Conseil.

AXE : RÔLE CONSEIL

Objectif 1
Éclairer la prise de décision et proposer au ou à la ministre ainsi qu'aux parties prenantes du milieu de l'éducation une lecture des enjeux actuels et prospectifs pour le système éducatif québécois.
Indicateur : Nature et nombre de publications diffusées.
Cible : Au moins deux publications par année.

AXE : NOTORIÉTÉ

Objectif 2
Faire connaître le caractère distinctif de sa mission et sa contribution au développement de l'éducation.
Indicateurs :
- Nombre d'activités publiques tenues à l'initiative du Conseil.
- Nombre d'activités publiques auxquelles participe le Conseil.
- Résultat de l'analyse d'audience Web.
- Nombre d'activités tenues pour souligner les 50 ans du Conseil.

AXE : RAYONNEMENT DE LA PENSÉE

Objectif 3
Favoriser l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population.
Indicateurs :
- Résultats de l'analyse de la couverture médiatique en tenant compte de la nature du thème traité, des acteurs de l'éducation concernés ainsi que des milieux intéressés.
- Analyse des résultats des activités de diffusion (nombre de référencements, nombre de demandes et de téléchargements de documents, nombre de visiteurs du site Web, etc.).
- Nombre de demandes de présentation d'avis.

Orientation 2
Maintenir une expertise de haut niveau pour répondre à la diversité des mandats.

AXE : EXPERTISE DE HAUT NIVEAU

Objectif 4
Favoriser la mise à contribution d'une expertise diversifiée pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'organisation.
Indicateurs :
- En 2015-2016, élaboration d'un portrait des expertises actuelles et requises ainsi que d'un plan des besoins de formation et des effectifs.
- Nombre d'activités d'actualisation et de transmission des savoirs interne et externe.
- Pertinence des collaborations établies avec des partenaires externes dans les domaines de l'éducation et de la recherche.
- Nombre de processus et d'outils de travail révisés.

Cible : Une révision associée au mode de travail et une révision associée à la diffusion des productions.

ENJEU 2
Une participation représentative et inclusive

Orientation 3
Être un reflet dynamique de la société québécoise dans sa diversité sociale et sa pluralité des points de vue et des valeurs.

AXE : QUALITÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Objectif 5
Mettre en œuvre les moyens qui favorisent la qualité des délibérations au sein de la table du Conseil et de ses instances.
Indicateur : Initiatives et résultats pour l'accueil et l'information des nouveaux membres.
Cible : 100 % des nouveaux membres joints.

AXE : MÉCANISMES DE CONSULTATION

Objectif 6
Recourir à des mécanismes appropriés de consultation des groupes d'intérêts et des acteurs de la société civile pour alimenter la pensée du Conseil.
Indicateur : Évaluation de la pertinence des modes de consultation utilisés :
Cible : Évaluation d'au moins deux activités de consultation.

ANNEXE 2 Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation

Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, c. M-30, r. 1[3]), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du Conseil supérieur de l'éducation.

   Sont considérés comme administrateurs publics la ou le titulaire de la présidence et les membres du Conseil nommés par le gouvernement. Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation s'applique également aux membres des commissions et des comités du Conseil.

Principes d'éthique

2. Les membres ainsi nommés sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État.

3. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

4. Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

5. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil la ou le titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Elles s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

6. Les membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

7. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

3. Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30, a. 3.0.1).

Activités politiques

8. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du ministère du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.

9. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions si elle est élue ou s'il est élu et accepte une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêts

10. Les membres doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

11. Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.

12. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peut être accordé par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la ou du titulaire de la présidence, de la rémunération prévue pour l'exercice de ses fonctions.

13. Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indus pour eux-mêmes ou un tiers.

14. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ne peut, en tant qu'administrateur d'État, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

15. Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt à la présidente ou au président du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Exclusivité de service

16. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.

17. La ou le titulaire de la présidence du Conseil, peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

18. Il est interdit aux membres de divulguer, après avoir terminé leur mandat, une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de leurs fonctions.

Mesures d'application

19. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

20. La ou le titulaire de la présidence du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Cette personne doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente pour permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

22. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'elle ou qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, à sa demande, se faire entendre sur le sujet.

23. Suivant la conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

Formulaire indiquant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation.

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Date : _____

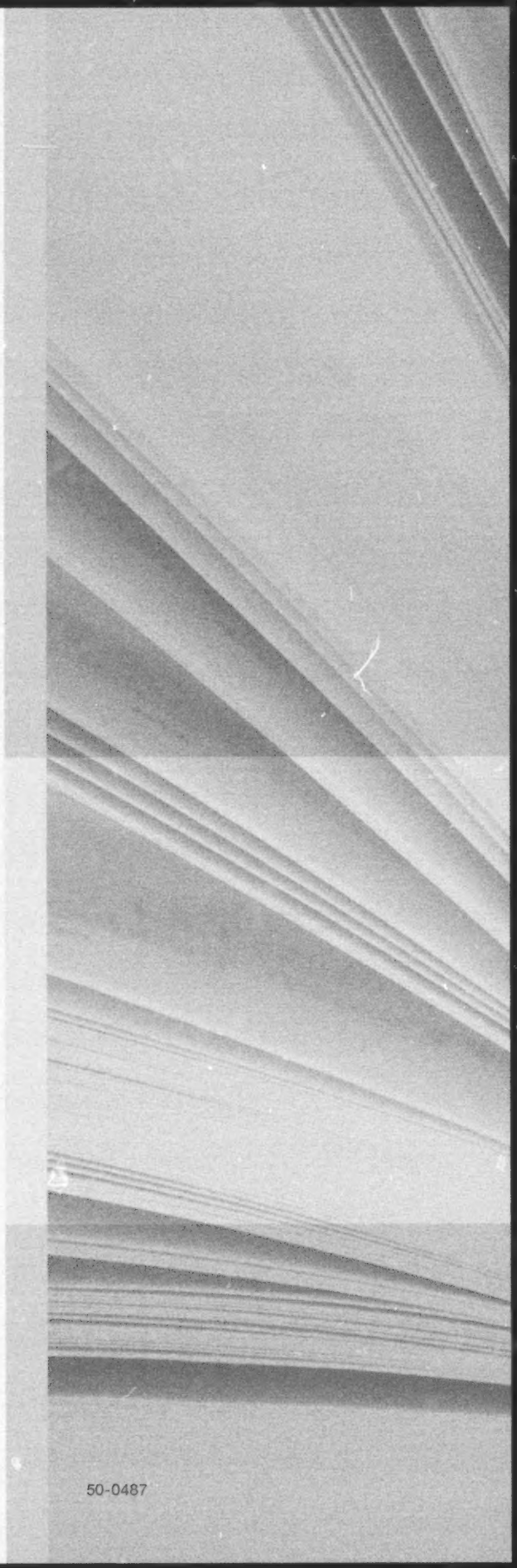

Conseil supérieur
de l'éducation
Québec

50-0487